



COLLECTION
REPÈRES PÉDAGOGIQUES

ENSEIGNER EN SEGPA

Repère à l'attention des professeurs de lycée professionnel
des sections d'enseignement général et professionnel adapté



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Inspection pédagogique
Académie de Nantes
Avril 2018

SOMMAIRE

1. L'élève de SEGPA, un collégien	7
2. Les intervenants et l'organisation d'une SEGPA	9
3. Les champs professionnels en SEGPA	11
4. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture	12
5. L'acquisition, l'évaluation et le suivi des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	15
6. L'accompagnement personnalisé, les enseignements pratiques interdisciplinaires	20
7. Les parcours éducatifs	23
8. Le projet de l'élève	31
9. Le projet pédagogique	32
10. La construction d'un projet technique	33
11. L'enseignement de la technologie de collège	38
12. La pédagogie différenciée	38
13. Les activités élèves, leur formalisation et leur évaluation	41
14. L'organisation, le suivi et l'exploitation des stages en entreprise	46
15. Le certificat de formation générale (CFG)	48
16. La place du numérique éducatif	49
17. L'intégration des SEGPA dans un réseau	51
18. Les outils pédagogiques du professeur de SEGPA	52
19. Les ressources	53
Lexique – Abréviations	54

Préambule

Ce repère pédagogique est un guide méthodologique pour enseigner en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Il s'adresse particulièrement aux professeurs de lycée professionnel, débutants ou confirmés, mais aussi aux Directeurs adjoints chargés de SEGPA (DACs).

Cet ouvrage constitue un outil de formation qui a pour but d'apporter une aide et des instruments pour faciliter la mise en œuvre de la circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 définissant les orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré et plus particulièrement des cinq champs professionnels : espace rural-environnement, habitat, hygiène-alimentation-service, production industrielle, vente-distribution-logistique. Il permettra aussi aux enseignants de construire leurs propres outils d'analyse et d'action pour enseigner dans le cadre de la réforme du collège (socle commun de connaissances, de compétences et de culture - Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015).

La démarche de projet est largement développée car elle a prouvé son efficacité pédagogique en plaçant l'élève systématiquement en activité et en prenant en compte les spécificités de l'enseignement adapté. Elle renforce la relation et les interactions entre les enseignements généraux et professionnels pour donner du sens aux apprentissages des élèves.

Ce guide est structuré pour répondre aux questions que se pose tout enseignant qui exerce en SEGPA : Comment contribuer à la construction du projet individuel de formation du jeune ? Comment le faire évoluer ? Comment organiser les apprentissages ? Quels projets techniques mettre en œuvre ? Que faut-il enseigner ? Que doit-on évaluer ? Quelles démarches, quelles méthodes, quels outils est-il nécessaire d'employer ? Il met à disposition des enseignants des démarches et des outils méthodologiques.

Enseigner en SEGPA nécessite une préparation rigoureuse associant analyse et réflexion pédagogique.

Le groupe qui a contribué à la production de cette ressource espère qu'elle apportera une aide précieuse dans la mise en œuvre des projets pédagogiques.

1. L'élève de SEGPA, un collégien

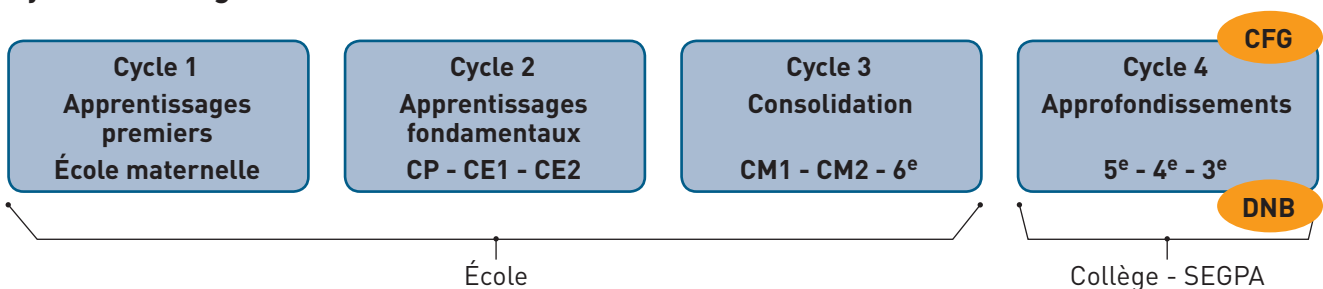
La SEGPA est une structure faisant partie intégrante du collège. Elle accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation. Les objectifs visés par la SEGPA s'inscrivent dans les enjeux de la loi de refondation de l'École et des programmes des enseignements de collège. L'orientation en SEGPA s'effectue prioritairement en fin de 6^e de collège.

Ces élèves sont repérés car leurs difficultés d'apprentissage sont suffisamment conséquentes et persistantes pour justifier d'un enseignement adapté. Cette affectation est prononcée par une commission départementale d'orientation (Commission départementale de l'orientation vers les enseignements adaptés - CDOEA).

La SEGPA peut scolariser également des élèves en situation de handicap, dans le cadre d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS), et qui font l'objet d'une décision de la Commission des droits et de l'autonomie pour les personnes handicapées (CDAPH). Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a consacré ce droit et permis le développement d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situations de handicap. De plus en plus d'élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu scolaire ordinaire grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 ou figure désormais, le principe de l'école inclusive pour tous les enfants, sans aucune distinction.

L'élève de SEGPA étant un collégien à part entière, sa scolarité vise l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. En fin de troisième, les élèves préparent le Certificat de formation générale (CFG) et peuvent aussi présenter le Diplôme national du brevet (DNB). Ils pourront ensuite avoir accès à une qualification de niveau V en préparant un CAP, soit sous statut scolaire (en Lycée professionnel), soit par la voie de l'apprentissage (en Centre de formation d'apprentis).

Cycles d'enseignement



Les élèves inscrits en SEGPA sont accompagnés par les enseignants spécialisés et travaillent dans des locaux adaptés. Ils doivent avoir des temps communs avec les autres collégiens. Ils rencontrent ainsi d'autres enseignants, soit dans le cadre d'inclusion dans les classes, soit dans les temps consacrés aux groupes de besoin. Ils bénéficient des apprentissages disciplinaires, des enseignements complémentaires et des enseignements transversaux visés par les programmes du collège.

Il convient de préciser que les SEGPA n'ont pas vocation à accueillir des élèves aux seuls titres de troubles comportementaux et de difficultés directement liées à la maîtrise de la langue française.

Ces élèves peuvent souffrir d'un passif scolaire qui les a souvent stigmatisés, donnant une image dévalorisée d'eux-mêmes. Ils manquent également de confiance en eux et peuvent développer des stratégies comportementales pour tenter d'échapper à leurs difficultés (aspects cognitifs, psycho-affectifs, socio-cognitifs).

Le vaste champ de l'enseignement général et professionnel adapté dispensé en SEGPA permet à ces élèves fragiles de construire progressivement un projet de formation professionnelle, qui leur fournit une réelle opportunité de mettre davantage de sens dans l'activité scolaire et les apprentissages fondamentaux.

Ces élèves ont besoin de dialogue, d'être encouragés et valorisés par une écoute attentive de l'équipe éducative. Ils doivent bénéficier d'un suivi individualisé et d'un encadrement qui leur permettent d'évoluer dans la sérénité. L'objectif principal est d'accompagner le jeune dans l'élaboration de son projet personnel selon différents axes :

- la construction d'une image positive de lui-même,
- la révélation de compétences préexistantes,
- le développement de l'autonomie,
- l'élaboration progressive du projet professionnel,
- l'acquisition de compétences et de connaissances,
- l'ouverture artistique et culturelle.

L'atteinte de cet objectif nécessite obligatoirement un travail d'équipe et une démarche appropriée prenant appui sur une pédagogie de projet avec :

- des activités concrètes basées sur des situations problèmes et une démarche de projet,
- des activités pluridisciplinaires,
- la découverte du monde économique et professionnel,
- la prise d'initiative et l'implication de l'élève comme acteur...

Les acteurs mobilisés pour accompagner le jeune dans son projet, en lien avec la famille, se situent aussi bien à l'interne, par l'ensemble de la communauté éducative (Directeur adjoint chargé de SEGPA - DACS, équipe pédagogique, Psychologue de l'Éducation nationale - Orientation scolaire - PsyEn, Conseiller principal d'éducation - CPE, Assistant d'éducation - AED, personnels médico-sociaux, professeur documentaliste, agents...) qu'à l'externe du collège (éducateurs, établissements de formation, organismes sociaux spécialisés, tuteurs, entreprises, collectivités territoriales, associations...).

Inclusion des élèves

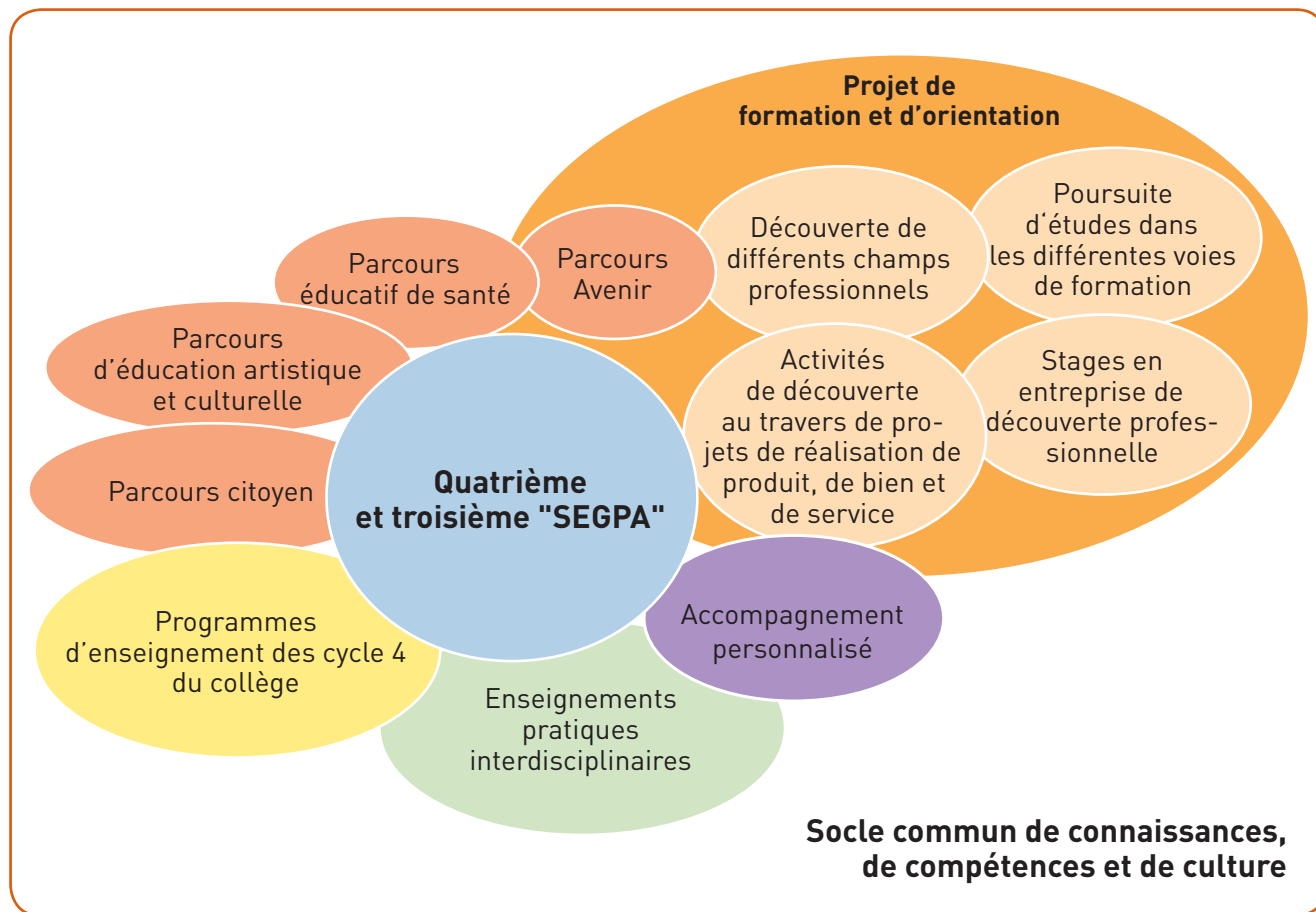
La SEGPA est une structure spécifique qui doit favoriser une meilleure inclusion des élèves pour :

- mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves et aux attentes des familles,
- s'adapter davantage aux compétences des élèves et favoriser les projets communs entre les classes de collège et la SEGPA,
- favoriser l'évolution des compétences et influencer sur le comportement des élèves qui en bénéficient,
- permettre, pour les élèves issus de classes de CM2 pré-orientés en SEGPA, de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation et pour l'ensemble des élèves en situation de grande difficulté scolaire, d'être mieux pris en compte dans le cadre de leur scolarité en collège,
- construire, en équipe, des progressions et des projets d'enseignement adaptés aux besoins des élèves.

Une inclusion des élèves de la SEGPA vers le collège ou des élèves du collège vers la SEGPA se fonde sur un positionnement pédagogique en rapport aux compétences évaluées des cycles 3 et 4 pour chaque élève concerné par une identification :

- de ses compétences maîtrisées ou en cours d'acquisition sur la base du socle commun,
- de ses besoins éducatifs particuliers,
- de ses méthodes dans les activités accomplies,
- de son autonomie dans les tâches exercées,
- ...

Synoptique des enseignements dispensés aux élèves au cours de 4^e et 3^e et des dispositifs pédagogiques mis en œuvre et des différents parcours suivis :



RESSOURCES

- Ministère de l'Éducation nationale
 - [Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 - Sections d'enseignement général et professionnel adapté](#) - Bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2015.
 - [Arrêté du 21 octobre 2015 - Sections d'enseignement général et professionnel adapté](#) - Bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2015.
 - [Arrêté du 31 juillet 2017 - Enseignements adaptés - Classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté : modification](#) - Bulletin officiel n° 29 du 7 septembre 2017.
- Éduscol
 - [Sections d'enseignement général et professionnel adapté.](#)
 - [Élèves à besoins éducatifs particuliers.](#)
 - [Des dispositifs collectifs de scolarisation dans le second degré : les ULIS.](#)
- Académie de Nantes
 - [Enseignement général et professionnel adapté.](#)
 - [Handicap et scolarité.](#)

2. Les intervenants et l'organisation d'une SEGPA

La SEGPA est une structure particulière au sein du collège, sous la responsabilité du principal. Un directeur-adjoint est chargé de l'organisation pédagogique et de l'animation de l'équipe enseignante. Dans les

Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), sous la responsabilité d'un directeur, le cycle du collège de l'enseignement général et professionnel adapté peut être intégré.

Les SEGPA sont constituées, au minimum, de quatre divisions allant de la sixième à la troisième pour des classes qui comptent un maximum de seize élèves.

Au sein du collège existe un projet d'établissement définissant les modalités particulières de mise en œuvre des orientations, des objectifs et des programmes nationaux. Une partie concerne la SEGPA définissant le projet éducatif et de formation de l'équipe éducative. Ce projet d'établissement exprime et fixe les choix pédagogiques et la politique éducative de l'établissement pour une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Les enseignements généraux sont assurés par des Professeurs des écoles spécialisés (PE), pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap. Des Professeurs de lycée et de collège (PLC) de toutes disciplines (Éducation physique et sportive (EPS), langue vivante, Sciences et vie de la Terre (SVT), technologie...) peuvent également dispenser des enseignements. Ils font partie intégrante de l'équipe pédagogique.

Les enseignements technologiques et professionnels sont dispensés par des Professeurs de lycée professionnel (PLP) au travers de cinq champs professionnels : Habitat (H), Hygiène – Alimentation – Services (HAS), Espace rural et environnement (ERE), Vente – Distribution – Logistique (VDL), Production industrielle (PI).

La diversité et l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés tout comme les évolutions législatives et réglementaires récentes nécessitent une évolution de la formation des enseignants. Un Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) a été créé pour les enseignants du premier et du second degrés de l'enseignement public. Cette formation s'adresse aux enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

La circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) précise :

- les modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle spécialisée,
- les modalités d'organisation de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

Le CAPPEI remplace le Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de handicap (CAPA-SH) et le Certificat complémentaire pour l'adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves handicapés (2CA-SH).

RESSOURCES

- Ministère de l'Éducation nationale
 - [Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015](#) - *Sections d'enseignement général et professionnel adapté* - Bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2015.
 - [Décret n° 2017-169 du 10 février 2017](#) - *Pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée* - Bulletin officiel n° 7 du 16 février 2017.
 - [Arrêté du 10 février 2017](#) - *Organisation de l'examen pour l'obtention du Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive* (Cappei).
 - [Arrêté du 10 février 2017](#) - *Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.*
 - [Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017](#) relative à la formation professionnelle spécialisée et au Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) - Bulletin officiel n° 7 du 16 février 2017.

- Éduscol
 - Formations pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés.
 - Devenir enseignant spécialisé du premier degré.
 - Se former pour enseigner à des élèves du second degré ayant des besoins éducatifs particuliers.

La SEGPA, comme le cycle général du collège, est organisée en divisions (de la 6^e à la 3^e). Les horaires des élèves sont définis par la circulaire en vigueur. La préparation à l'entrée dans une formation professionnelle débute dès la classe de 4^e (6 heures hebdomadaires) et se poursuit en 3^e (12 heures hebdomadaires).

Les collégiens qui reçoivent un enseignement adapté participent comme tous les autres collégiens à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège : Centre de documentation et d'information (CDI), clubs, foyer socio-éducatif, association sportive, travaux des délégués, actions éducatives, parcours individuel d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel... Les élèves de SEGPA, peuvent, comme tous les collégiens, recevoir des enseignements répondant à leurs besoins en dehors de leur groupe classe (exemple cours de langue vivante en classe de collège en dehors de la SEGPA). Ils peuvent être intégrés, en fonction de leur profil scolaire, à des enseignements disciplinaires avec les classes du collège.

Le directeur adjoint chargé de la SEGPA, sous l'autorité du chef d'établissement, coordonne les actions de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il est le garant de la réalisation et de la communication des bilans périodiques et de fin de cycle. Il organise et anime des réunions de synthèse et de coordination entre PE, PLP, PLC permettant :

- la mise en œuvre du projet pédagogique de la SEGPA et la concertation des actions à mener ;
- le suivi de chaque élève, de ses possibilités d'évolution, des soutiens et aides diverses à lui apporter en s'attachant particulièrement à la progression de la maîtrise des compétences et connaissances définies dans le socle commun.

RESSOURCES

- Éduscol
 - Élèves à besoins éducatifs particuliers.
 - AccessiProf ressources pour accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers en classe ordinaire.

3. Les champs professionnels en SEGPA

Les champs professionnels sont définis par la circulaire susmentionnée et dans les documents d'accompagnement Éduscol.



Le champ professionnel "**Espace Rural et Environnement**" recouvre les activités des domaines :

- de la floriculture ;
- de la production légumière ;
- de l'aménagement et de l'entretien des espaces ;
- de la viticulture.



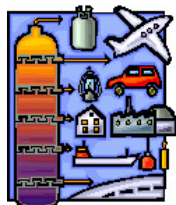
Le champ professionnel "**Habitat**" recouvre les activités relevant des domaines :

- de la construction, de l'aménagement et de la finition ainsi que des équipements techniques des bâtiments d'habitation ou industriel ;
- de l'aménagement des accès et de la voirie.



Le champ professionnel “**Hygiène – Alimentation – Services**” recouvre les activités des domaines :

- de la propreté ;
- des métiers de bouche ;
- de l’hôtellerie – restauration ;
- des services à la personne, aux entreprises et aux collectivités.



Le champ professionnel “Production Industrielle”, sa découverte par les élèves s’inscrit naturellement dans le prolongement des programmes d’enseignement de technologie au collège à partir d’activités conduites sur des supports didactisés. Les apprentissages seront enrichis, dans chaque SEGPA, par des activités organisées dans le cadre des orientations pédagogiques du module de découverte professionnelle en relation avec les métiers de la production industrielle.



Le champ professionnel “**Vente – Distribution – Logistique**” recouvre les activités des domaines :

- de la vente et du commerce de produits alimentaire ou non alimentaire ;
- de la logistique et du transport de marchandises.

RESSOURCES

- Éduscol

Les documents ressource s’articulent, pour chacun d’entre-eux autour :

- d’une présentation du champ professionnel ;
- d’exemples d’activités professionnelles de référence ;
- d’une typologie des activités de formation en classes de quatrième et de troisième ;
- d’éléments sur l’organisation fonctionnelle d’un plateau technique.

Ressource pour le champ Habitat.

Ressource pour le champ Hygiène alimentation services.

Ressource pour le champ Espace rural environnement.

Ressource pour le champ Vente distribution logistique.

Ressource pour le champ Production industrielle.

4. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l’acquisition d’un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l’ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d’études, la construction d’un avenir personnel et professionnel et préparer à l’exercice de la citoyenneté.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- **Domaine 1 - Les langages pour penser et communiquer** : ce domaine vise l’apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- **Domaine 2 - Les méthodes et outils pour apprendre** : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d’accès à l’information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l’organisation des apprentissages ;

- **Domaine 3 - La formation de la personne et du citoyen** : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- **Domaine 4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- **Domaine 5 - Les représentations du monde et l'activité humaine** : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain, les représentations du monde et l'activité humaine.

Composantes du domaine 1 (C) et items des domaines 2, 3, 4 et 5 (I)

1. Les langages pour penser et communiquer	C1.1 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit C1.2 Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère (cas échéant, une langue régionale) C1.3 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques C1.4 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
2. Les méthodes et outils pour apprendre	I2.1 Organisation du travail personnel I2.2 Coopération et réalisation de projets I2.3 Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information I2.4 Outils numériques pour échanger et communiquer
3. La formation de la personne et du citoyen	I3.1 Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres I3.2 La règle et le droit I3.3 Réflexion et discernement I3.4 Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques	I4.1 Démarches scientifiques I4.2 Conception, création, réalisation I4.3 Responsabilités individuelles et collectives
5. Les représentations du monde et l'activité humaine	I5.1 L'espace et le temps I5.2 Organisations et représentations du monde I5.3 Invention, élaboration, production

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation du socle commun sont évalués au cours de la scolarité, sur la base des connaissances et compétences attendues des cycles 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

L'évaluation porte sur les huit composantes du socle commun (quatre composantes du domaine 1 et quatre autres domaines de formation). L'acquisition et la maîtrise de chacune des composantes du socle commun sont appréciées pour chaque domaine de façon indépendante. Elles ne peuvent donc pas être compensées par celles d'un autre domaine.

Les quatre composantes du domaine intitulé "les langages pour penser et communiquer" ne peuvent pas non plus être compensées entre elles.

L'échelle d'évaluation comporte quatre niveaux :

- le **niveau 1 de l'échelle ("maîtrise insuffisante")** correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré ;
- le **niveau 2 ("maîtrise fragile")** correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- le **niveau 3 ("maîtrise satisfaisante")** est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- le **niveau 4 ("très bonne maîtrise")** correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

Le socle commun devient le cahier des charges pour les attendus en fin de scolarité obligatoire qui sont détaillés dans le cadre des programmes.

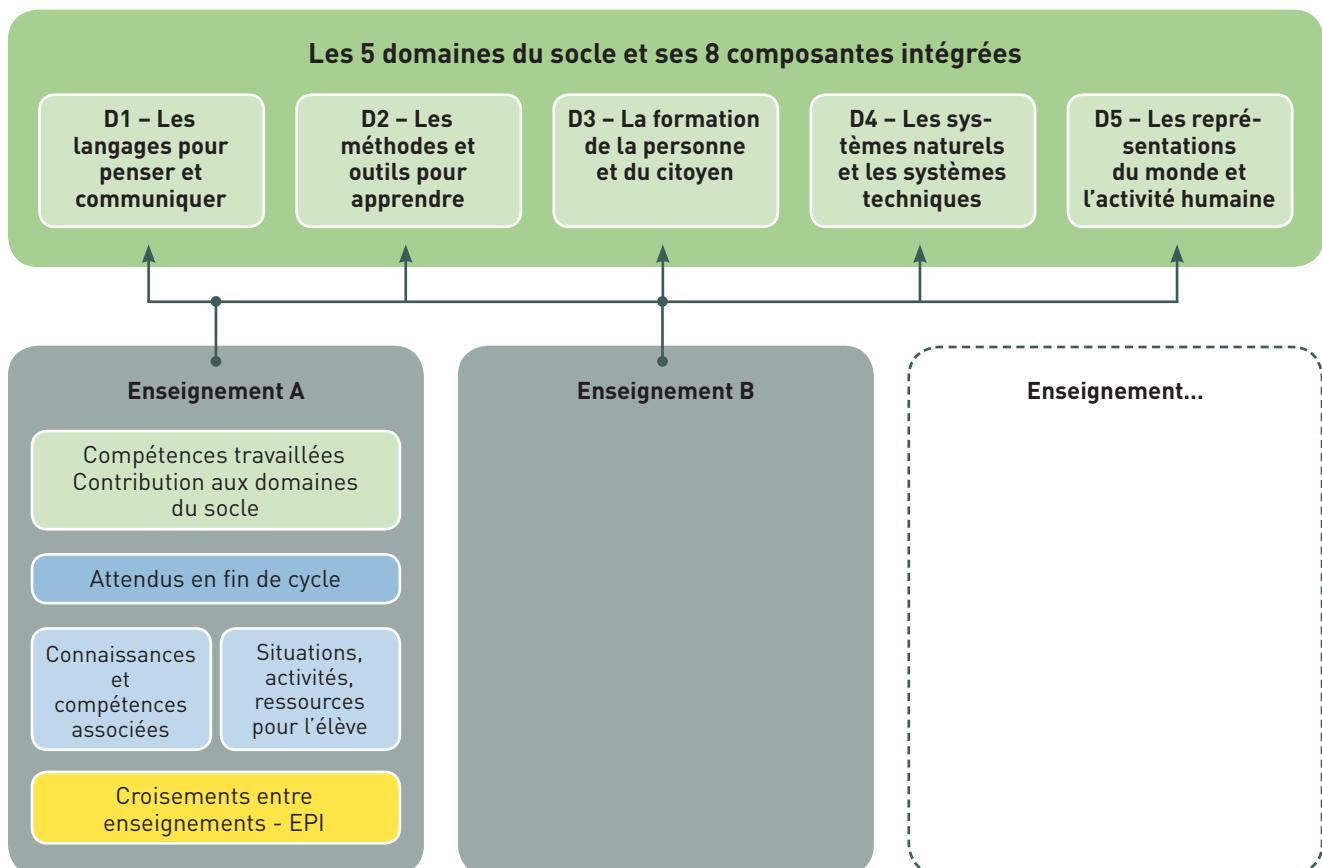
En fin de 3^e, les élèves de SEGPA doivent avoir acquis dans les domaines généraux et professionnels des compétences leur permettant d'accéder dans de bonnes conditions à une formation diplômante (CAP). Ils sont en mesure de passer le Certificat de formation générale (CFG) et éventuellement le Diplôme national du brevet (DNB), de préciser leur orientation en faisant le choix d'un dispositif de formation et d'une spécialité professionnelle.

Ces acquis dans chacun des domaines de formation sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues des cycles 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

La validation de ces acquis n'intervient qu'en fin de cycle pour le CFG ou le DNB.

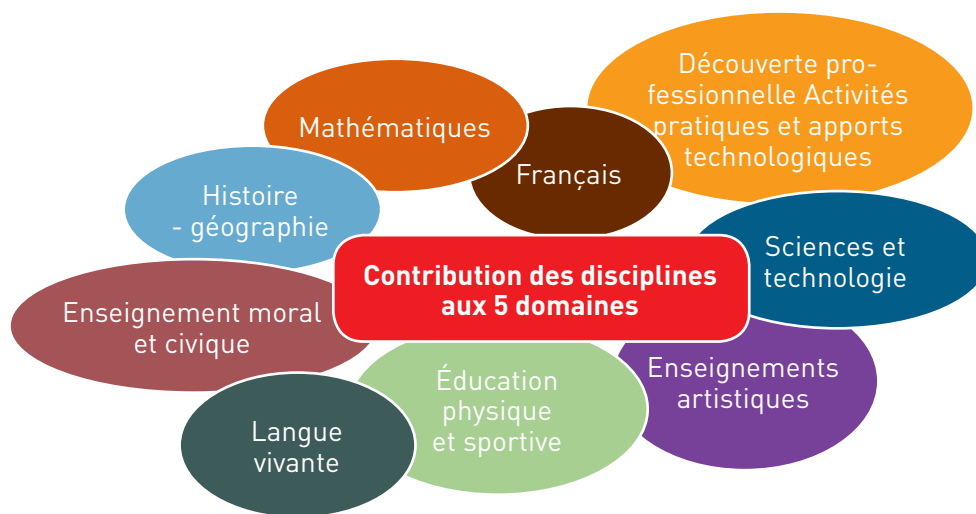
L'enseignement dit technologique et professionnel de la classe de 4^e à la classe de 3^e, centré sur les champs professionnels, participe à la construction des compétences dans les cinq grands domaines du socle selon une approche pluridisciplinaire.

Éléments constituant les programmes des cycles



Le socle commun n'établit pas de hiérarchie entre les disciplines. Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale en construisant les passerelles indispensables entre les savoirs. Toutes les disciplines enseignées en collège-SEGPA sont mises au service de l'acquisition du socle commun avec :

- des **compétences travaillées** dans chaque discipline qui contribuent à la maîtrise de chaque domaine et composantes,
- des **attendus en fin de cycle** qui précisent ce que l'élève devra savoir-faire,
- des **connaissances et compétences associées**, à maîtriser au cours du cycle, mises en relation avec des exemples de situations ou des ressources,
- des **repères de progressivité** qui indiquent des activités ou des apprentissages à mener en fonction des trois années du cycle, ou mettent en exergue certains points essentiels du programme,
- des **croisements entre enseignements et EPI** qui listent des exemples de thèmes, non exhaustifs, qui peuvent être travaillés avec plusieurs disciplines.



RESSOURCE

Annexe - Réforme du collège – Les textes de référence

5. L'acquisition, l'évaluation et le suivi des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

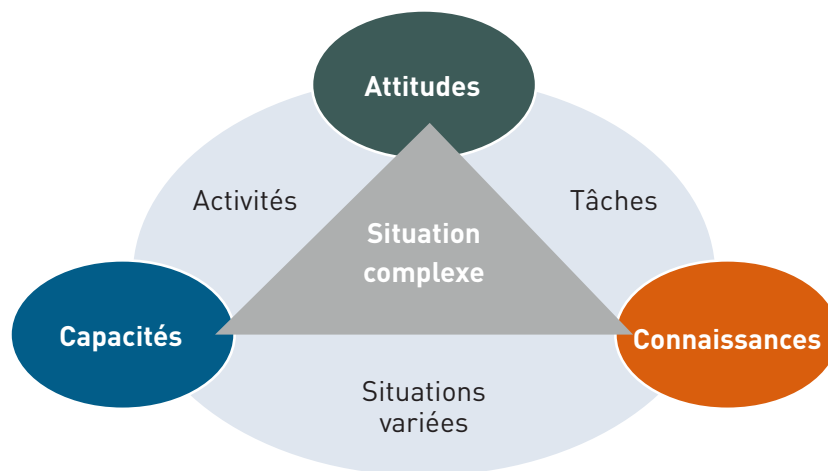
L'élève engagé dans la scolarité apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue.

Le socle commun identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde.

Définition compétence, connaissance, capacité, attitude

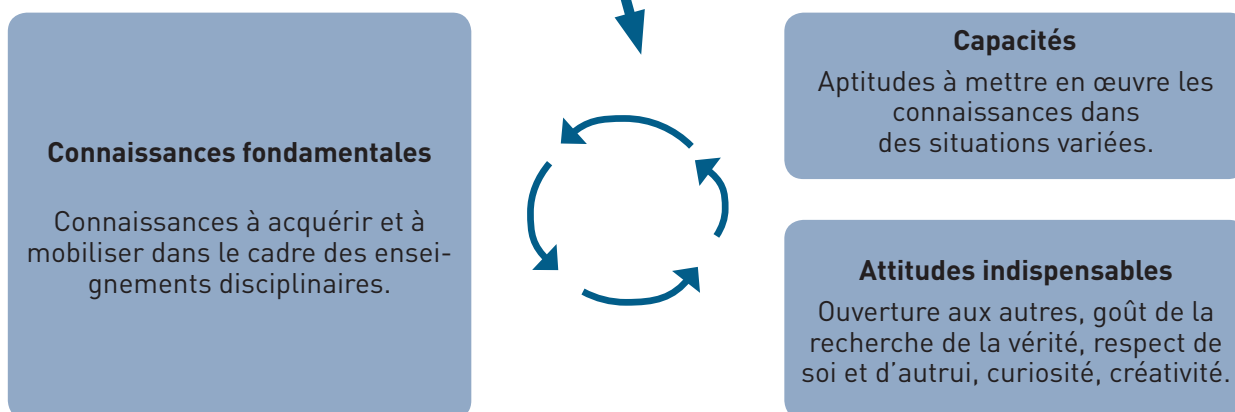
Maîtriser le socle commun c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des grandes tâches et des situations complexes à l'école puis dans sa vie.

Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.



Compétences et connaissances ne sont pas à opposer. Un élève ne peut en effet être compétent, au sens où l'entend le socle commun, sans connaissances. Être compétent c'est être capable de choisir et de combiner plusieurs ressources pour réaliser une tâche dite "complexe" à savoir une tâche qui laisse à l'élève toute autonomie quant au choix des ressources à mobiliser et toute initiative dans le traitement à apporter.

Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, capacités et attitudes



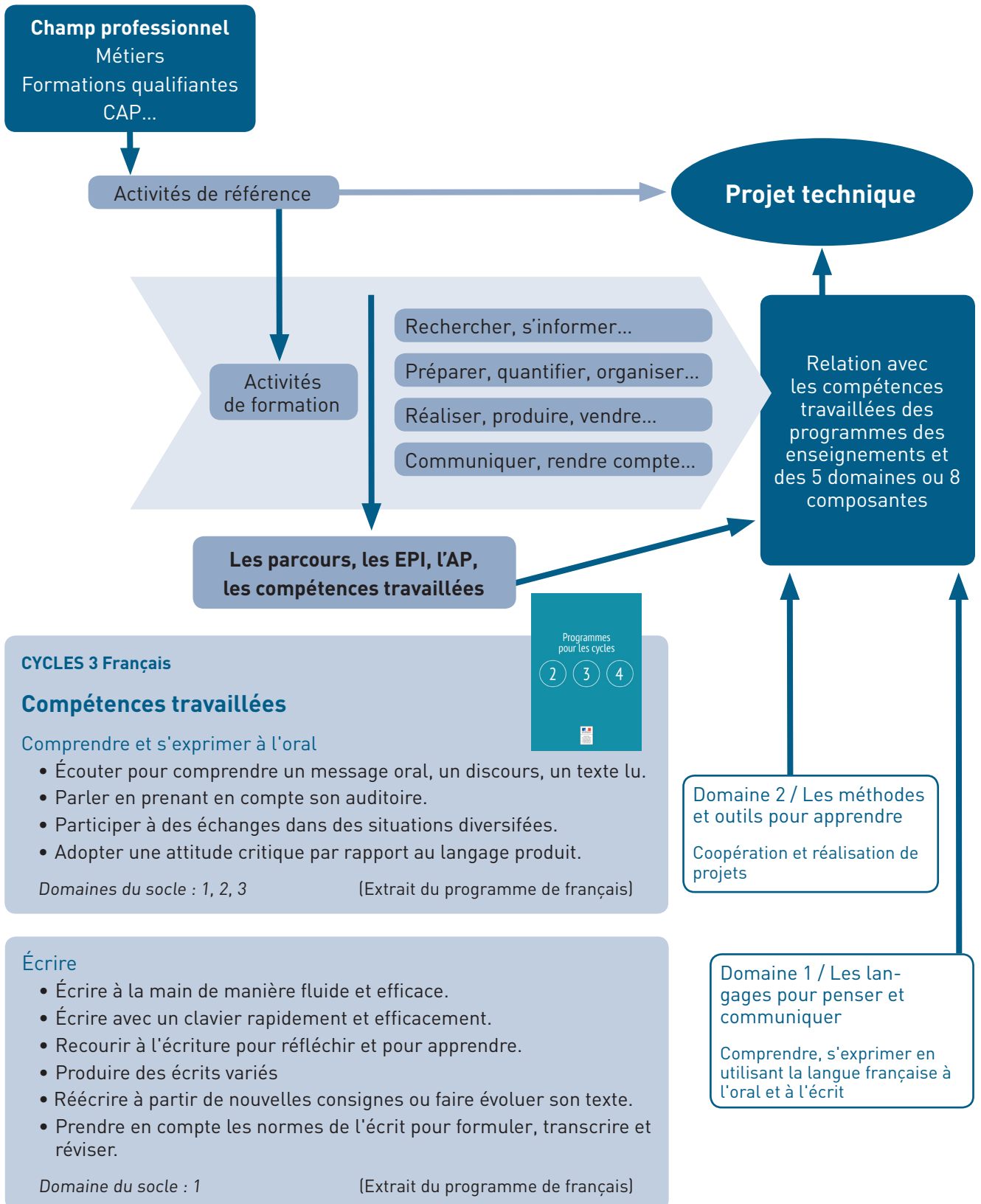
Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans une situation donnée

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

L'acquisition du socle se nourrit également des apports des parcours : parcours citoyen, parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours éducatif de santé.

Des documents ressource des champs professionnels aux programmes des enseignements

En SEGPA, des documents ressources nationaux des champs professionnels complètent les textes officiels sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes des cycles. Ces ressources articulent les activités de formation des champs professionnels avec le socle et les programmes.



Relation activités de formation - connaissances associées - socle

Exemple avec le champ professionnel "Habitat"

Activités de formation	Exemples de connaissances associées	Exemple de mise en relation avec le socle commun	
		Enseignements - Compétences travaillées	Contribution domaines (D) et composantes du socle
1. Recherche et analyse d'informations			
<p>Décoder et rechercher des informations sur un document technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher une forme, une dimension, sur un plan, un dessin. • Rechercher des données, des caractéristiques sur un descriptif ou une fiche technique. 	<p>Descriptif, cahier des charges, plans</p> <p>Notions de documents normatifs</p> <p>Codes de base des représentations techniques (vues en plan, coupes, cotation, symboles courants), notion de normalisation</p> <p>Outils de représentation (manuels, informatisés), les esquisses, les schémas, les croquis</p> <p>Formes géométriques de base (surfaces et volumes)</p> <p>Éléments constitutifs d'une construction, d'un ouvrage ou produit (définition et fonction)</p> <p>Ouvrages types courants</p> <p>Caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux courants</p> <p>Unités de mesures</p> <p>Différents intervenants et métiers du BTP</p> <p>Qualifications et formations pour ces métiers</p>	<p>Français <i>Lire</i></p> <p>Cycle 3 Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter.</p> <p>Cycle 4 Lire des images, des documents composites (y compris numériques) et des textes non littéraires.</p> <p>D1 Les langages pour penser et communiquer <i>Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.</i></p> <p>Mathématiques <i>Représenter</i></p> <p>Cycle 3 Analyser une figure plane sous différents aspects (surface, contour de celle-ci, lignes et points). Reconnaitre et utiliser des premiers éléments de codages d'une figure plane ou d'un solide.</p> <p>Cycle 4 Utiliser, produire et mettre en relation des représentations de solides (par exemple, perspective ou vue de dessus/de dessous) et de situations spatiales (schémas, croquis, maquettes, patrons, figures géométriques, photographies, plans, cartes, courbes de niveau).</p> <p>D1 Les langages pour penser et communiquer <i>Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques.</i></p> <p>Sciences et technologie Cycle 3 Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques. Proposer une ou des hypothèses pour répondre à une question ou un problème. S'approprier des outils et des méthodes. Effectuer des recherches bibliographiques simples et ciblées. Extraire les informations pertinentes d'un document et les mettre en relation pour répondre à une question.</p> <p>D2 Les méthodes et outils pour apprendre <i>Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information.</i></p>	

La validation des compétences relève d'une décision de l'équipe pédagogique qui se fonde sur plusieurs situations d'évaluation dans des contextes différents (notion de transfert). Les équipes peuvent choisir d'apprécier une compétence de manière globale, même si quelques situations n'ont pas été évaluées positivement.

Pour chaque compétence, on identifiera des critères d'évaluation auxquels on associe des indicateurs de performances.

Le professeur du champ professionnel concerné devra élaborer un outil de suivi des compétences en lien avec :

- les domaines,
- les disciplines d'enseignement,
- les compétences travaillées mentionnées dans les programmes,
- les projets,
- les activités,
- les niveaux d'acquisition,

Cet outil de suivi doit s'intégrer au document de suivi collectif de l'équipe pédagogique préparatoire au livret scolaire unique.

Ce Livret scolaire unique - LSU - (outil numérique) donne une vision globale du cursus de l'élève intégrant les quatre parcours éducatifs, l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires. Il ne se substitue pas aux outils usuels de suivi d'évaluation des enseignants.



Le LSU articule les compétences disciplinaires entre elles et les lie au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le LSU assure un suivi de l'élève sans rupture, d'un cycle à l'autre, de l'école au collège, d'un établissement à l'autre. C'est un outil de communication entre professionnels qui garantit la continuité du suivi du parcours scolaire et permet également une communication claire avec les familles en mettant à disposition une évaluation complète, exigeante, lisible et positive.

En cours de scolarité à l'école et au collège, le LSU situe les acquis et les progrès de l'élève et recense :

- les bilans de fin des cycles précédents ;
- en première année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent ;
- les bilans périodiques du cycle en cours ;
- les attestations déjà obtenues : PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1), ASSR 1 et 2 (Attestation scolaire de sécurité routière de niveaux 1 et 2), AER (Attestation d'Éducation à la route), ASSN (Attestation scolaire "savoir-nager").

Pour la classe de troisième, le LSU indiquera la mention des vœux d'orientation et de la décision d'orientation.

POINTS DE VIGILANCE

Une évaluation explicite et explicitée permet d'impliquer pleinement l'élève dans le dispositif d'évaluation et de dépasser le cadre restrictif de la notation.

L'évaluation positive prend en compte le cheminement de l'élève, elle vise à le mettre en confiance pour développer son envie d'apprendre. Elle constitue un point d'étape dans sa progression, un moment formatif, un levier pour mieux apprendre.

RESSOURCES

- Ministère de l'Éducation nationale - *Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture*.

- Éduscol - *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture - École - Collège.*
- Académie de Nantes - *Socle commun des connaissances, des compétences et de culture.*

6. L'accompagnement personnalisé, les enseignements pratiques interdisciplinaires

Pour favoriser la diversification et la différenciation des pratiques pédagogiques, l'organisation des enseignements disciplinaires est définie en associant les enseignements communs, les enseignements complémentaires (l'accompagnement personnalisé - AP – et les enseignements pratiques interdisciplinaires – EPI) et les enseignements de complément (découverte professionnelle). Les apprentissages fondamentaux sont ainsi renforcés tout en étant enseignés selon des modalités diverses, de manière à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves.

L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé - AP - concerne tous les élèves du collège, les plus fragiles comme les plus performants avec un même nombre d'heures pour tous les élèves d'un même niveau de classe. L'AP s'appuie sur la discipline de l'enseignant.

L'AP vise à soutenir la capacité à apprendre et à progresser. Il a comme objectif de permettre à chacun d'entre eux :

- de développer les compétences qui lui sont indispensables pour réaliser tous les autres apprentissages,
- de trouver les moyens de résoudre par lui-même ses difficultés et donc de développer l'autonomie dont il a besoin pour exploiter pleinement son potentiel.

Une analyse des acquis et des besoins permet d'organiser ces temps d'accompagnement.

Personnaliser l'enseignement

L'accompagnement personnalisé est une modalité d'enseignement intégrée aux enseignements disciplinaires. C'est un temps privilégié pour personnaliser les apprentissages des élèves afin de tenir compte des rythmes d'acquisition différents qui sont les leurs, des formes différentes de leur intelligence, de l'acquisition progressive de leurs compétences.

Les élèves sont donc mis en situation d'apprentissage sur des activités disciplinaires qui les conduisent prioritairement à agir en interaction avec d'autres personnes (adulte ou pair), à identifier leurs points forts et les axes de progrès qui leur sont accessibles.

Activités des élèves en AP

Les activités conduites en AP ont pour objectifs de :

- favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail, compétences du domaine 2 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, par exemple en veillant à la compréhension du travail attendu et à l'organisation personnelle ;
- renforcer la culture générale en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des exposés, des interventions, des partages d'expériences ou encore des activités favorisant le développement de talents particuliers.

Toutes les disciplines ont vocation à contribuer à un projet d'accompagnement personnalisé.

Ce temps d'enseignement gagne à prendre des formes très diverses : travail par petits groupes dans une classe entière, travail en groupes à effectifs réduits, co-intervention d'enseignants, coopération en pairs, travail conduit dans le cadre d'une autonomie accompagnée...

Projet pédagogique commun de l'équipe de professeurs

La mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé des élèves d'une classe ou d'un niveau nécessite de s'inscrire dans un projet de l'équipe pédagogique, projet qui va déboucher sur une organisation collective du temps.

Besoins prioritaires	Articulation avec les programmes disciplinaires	Organisation pédagogique
Quelles compétences à travailler ? Quelles(s) évaluation(s) diagnostique(s) ? Quelle(s) différenciation(s) envisageable(s) ?	Quelles disciplines impliquées ? Quelles activités et quels scénarios pédagogiques envisageables ?	Quel horaire ? Quelle répartition disciplinaire ? Répartition sur l'année, le trimestre, la semaine... Co-intervention, alignement des groupes...

Il s'agit de définir la (ou les) compétence(s) abordée(s) par plusieurs points de vue sur une période donnée, compétence(s) que chacune des disciplines impliquées s'engage à consolider ou à approfondir de façon prioritaire.

La fiche AP proposée en ressource peut aider à formaliser un projet d'équipe qui respecte chaque enseignement disciplinaire.

Organisation temporelle de l'AP

En classes de quatrième et troisième, quelles que soient les compétences travaillées du cycle 3 ou cycle 4, la répartition de la quotité horaire entre accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires peut varier en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Chaque élève bénéficie chaque année de ces deux formes d'enseignements complémentaires.

Communication des projets AP aux élèves et aux familles

Rendre explicite cette modalité particulière d'enseignement induit une présentation, en amont, aux élèves et aux familles des enjeux et des organisations retenues pour l'AP. Par ailleurs, une rubrique y est dédiée dans les bilans périodiques du Livret scolaire unique (LSU) afin de communiquer aux familles les compétences travaillées et l'implication de l'élève.

POINTS DE VIGILANCE

L'AP concerne toutes les disciplines et prend des formes variées. Cet enseignement ne doit pas se transformer uniquement en soutien disciplinaire. Il s'adresse à tous les élèves.

Il contribue à identifier puis travailler des compétences communes aux disciplines.

Il ne constitue pas un dispositif à part, déconnecté des disciplines.

Il est nécessaire de communiquer avec les élèves et les familles par une formalisation : Que travaille-t-on en AP ? Quels liens avec les disciplines ? Qu'évalue-t-on ? Comment l'évalue-t-on ?...

Pour le suivi des élèves, on s'efforcera de construire des critères d'évaluation explicites et explicités, de communiquer sur les réussites et les points de progrès des élèves.

RESSOURCES

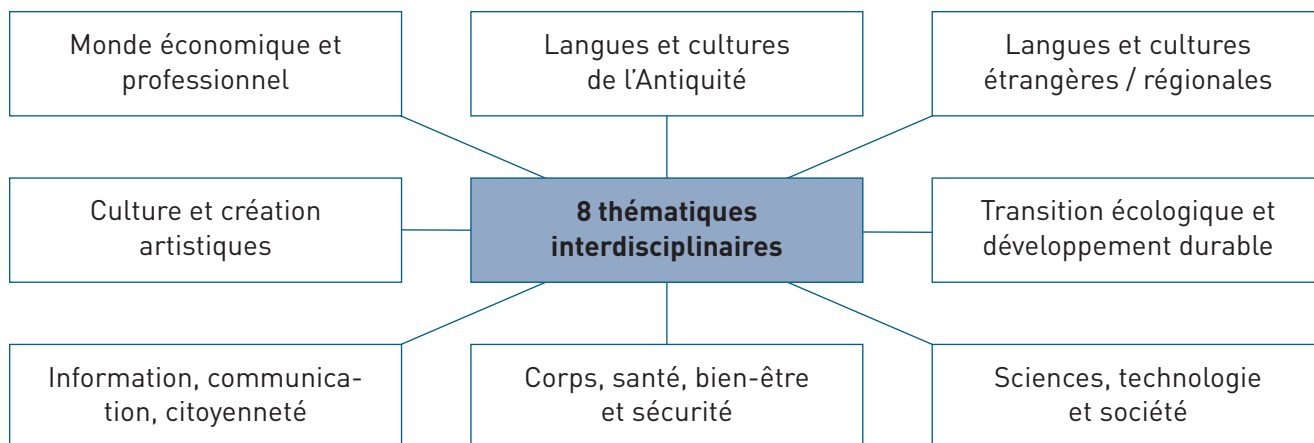
- Éduscol – *Accompagnement personnalisé*.
- Académie de Nantes – *Accompagnement personnalisé*.
 - Réflexion sur l'accompagnement personnalisé au collège.
 - Sur quels objets faire porter la différenciation ?
 - Fiche d'aide pour recenser les besoins des élèves et envisager les actions.
 - Construire un projet d'équipe en AP.
 - Fiche destinée à faciliter une organisation calendaire au cycle 3.
 - Exemple de communication pour un AP aux familles.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires

Les Enseignements pratiques interdisciplinaires - EPI - permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective. L'EPI est un enseignement complémentaire, encadré par au moins deux professeurs de disciplines différentes. Toutes les disciplines, comme les enseignants documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, contribuent aux EPI.

Le choix des thèmes des EPI, adaptés au projet d'établissement, est laissé à l'initiative des équipes pédagogiques.

Exemples de thématiques EPI (liste non exhaustive)



Activités des élèves dans un EPI

Un EPI traite les contenus de différents programmes disciplinaires, en déclinant les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Un EPI permet de répondre aux besoins des élèves et de construire collectivement, en équipe pédagogique, les attendus de fin de cycle 3 au cycle 4. L'EPI est un temps privilégié pour travailler les compétences liées à l'oral, le travail en équipe et la conduite de projet. La mise en œuvre partagée d'un EPI contribue ainsi à la construction des parcours des élèves. L'EPI inclut l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes étrangères.

De l'intuition pédagogique à l'intention organisationnelle : le projet

Un EPI nécessite de s'engager dans un projet pédagogique qui va déboucher sur une organisation collective du temps et des moyens.

Contenus du projet	Mise en œuvre pédagogique	Organisation pédagogique
Quel thème ? Quelle problématique ? Quelles compétences du socle ? Quelles étapes d'élaboration du projet ?	Quelles disciplines ? Quelles parties des programmes ? Quelle place dans la progression ? Quelles activités ? Quelle production ? Quelle modalité d'évaluation ?	Quel horaire ? Quelle répartition disciplinaire ? Répartition sur l'année, le trimestre, la semaine... Co-intervention, alignement des groupes...

La **fiche EPI** permet de définir une problématique commune illustrée de questionnements, que chacune des disciplines contributrices éclaire. Ce document est écrit en équipe. Il permet d'inscrire cet enseignement dans le cadre institutionnel et de formaliser un projet d'équipe sans formater l'enseignement disciplinaire. Il s'agit de construire un enseignement repéré, lisible et reconnu, par tous.

Réalisation(s) concrète(s), individuelle(s) ou collective(s)

Les formes de réalisations concrètes attendues de la part des élèves sont libres. Explicitées en amont, elles peuvent être uniques ou multiples, individuelles ou collectives. Il convient de s'interroger mutuellement sur les attendus et les exigences, les contenus et la valorisation de ces réalisations : présentation orale, journal de bord, exposition, dispositif numérique abordant la question interdisciplinaire travaillée.

Organisation temporelle des EPI

Différents EPI sont mis en œuvre, en fonction du choix de l'établissement.

Communication sur les EPI aux élèves et aux familles

Il s'agit de présenter aux élèves et aux familles les enjeux et les organisations dédiées aux EPI. La communication vers les familles doit qualifier l'interdisciplinarité non pas comme "du moins de disciplines" mais comme "du mieux de disciplines".

Suivi de la démarche des élèves

L'évaluation des EPI n'est pas axée sur les réalisations concrètes attendues, mais bien sûr la démarche des élèves et ce tout au long du projet. Des outils de suivi ou grilles d'auto-évaluation pour les élèves devront être créés afin que l'équipe pédagogique puisse disposer d'un regard précis sur les méthodes employées par chacun.

RESSOURCES

- Éduscol – *Les enseignements pratiques interdisciplinaires*.
- Académie de Nantes – *Les enseignements pratiques interdisciplinaires*.
 - Croisements possibles entre disciplines
 - Fiche repérer les besoins, les actions
 - Construire un projet en EPI
 - Réalisations attendues
 - Organisation, planification des contributions disciplinaires
 - Exemples de communication aux familles

POINTS DE VIGILANCE

La thématique "monde économique et professionnel" étant le support de la découverte professionnelle, il est judicieux d'explorer les autres thèmes d'EPI.

L'EPI ne doit pas se limiter à la juxtaposition de contenus des disciplines sans réelle complémentarité.

L'équipe pédagogique devra effectuer un diagnostic des connaissances et compétences des élèves, ciblées par l'EPI, avant de l'engager.

7. Les parcours éducatifs

Quatre parcours éducatifs - parcours citoyen, parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé - complètent les programmes applicables au collège.

L'application Folios, support dynamique, a pour objectif de suivre les élèves, tout au long de leurs parcours, de la sixième à la terminale et de conforter les compétences acquises à l'école ou en dehors de l'école, et notamment leurs expériences et engagements.

RESSOURCES

- Éduscol – *Parcours éducatifs* et *Folios*.
- Académie de Nantes – *Parcours éducatifs*.

Parcours citoyen

- connaître les valeurs de la République ;
- devenir des citoyens responsables et libres ;
- prendre conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités.

Parcours avenir

- comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle ;
- prendre conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités.

Les parcours éducatifs**Parcours d'éducation artistique et culturelle**

- diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine ;
- articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle ;
- donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives (enrichissement progressif et continu).

Parcours éducatif de santé

- faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie ;
- généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques ;
- généraliser l'éducation à la sexualité ;
- généraliser la prévention des conduites addictives ;
- organiser la prévention des "jeux dangereux" et participer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves ;
- repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être ;
- renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours).

Parcours Avenir

Le parcours Avenir doit permettre à chaque élève de la classe de 6^e à la classe de terminale de :

- comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Le parcours Avenir vise à doter chaque élève de la compétence à s'orienter et à développer chez lui l'esprit d'initiative afin qu'il se responsabilise et puisse faire des choix en toute connaissance de cause pour son parcours de formation, de réussite scolaire et d'insertion professionnelle.

Il permet à chacun de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, notamment par une première connaissance des professions, des métiers, du marché du travail, du rôle et du fonctionnement des entreprises, des relations sociales ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. Dans le cadre du suivi du parcours, une vigilance doit être exercée pour lutter contre les stéréotypes et les représentations liées aux métiers.

Le parcours Avenir s'appuie sur toutes les disciplines et doit permettre à différents enseignements de s'articuler autour de projets faisant intervenir des personnels externes et des acteurs de la société civile.

Chaque discipline dans le cadre de ses contenus spécifiques et en lien avec les autres disciplines concourt à la réalisation et la réussite du parcours en lien avec le socle. Des situations d'apprentissage actives seront proposées. Il doit être également l'occasion de multiplier les rencontres et les stages de découverte. Les élèves acquièrent des compétences et des connaissances issues des cinq domaines du socle de connaissances, de compétences et de culture.

Les stages en classe de 4^e et 3^e revêtent un caractère important dans le processus du parcours d'orientation. Avant le départ, les élèves doivent être préparés rigoureusement. Dès, le retour au collège, leurs observations recueillies en entreprise seront exploitées individuellement et collectivement.

Le parcours Avenir s'inscrit dans le processus de l'orientation au collège et plus particulièrement tout au long de la classe de troisième où l'objectif est d'aider l'élève à préciser son projet personnel. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation : entretien personnalisé d'orientation, choix d'orientation, décision d'orientation et d'affectation dans un établissement scolaire.

Plusieurs grandes étapes jalonnent l'année scolaire de troisième :

1^{er} trimestre : réfléchir à son projet d'orientation

Octobre - novembre : le temps de la réflexion.

Décembre - janvier : le premier bilan scolaire.

C'est la période des salons, forums et carrefours-métiers.

2^e trimestre : indiquer ses vœux provisoires

Janvier - février : les intentions provisoires d'orientation.

Mars : la proposition provisoire du conseil de classe.

C'est le moment des journées portes ouvertes dans les établissements.

3^e trimestre : décision d'orientation, d'affectation et d'inscription

Mai : le choix de l'orientation.

Juin : la décision d'orientation et d'affectation.

Juillet : affectation et inscription.

Après avoir reçu la notification d'affectation, l'élève doit s'inscrire dans le lycée indiqué. Cette démarche est indispensable pour s'assurer une rentrée sereine. À partir de fin juin, les familles pourront procéder à l'inscription en ligne (télé-inscription).

Pour le suivi de ces procédures, le chef d'établissement est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du Centre d'information et d'orientation (CIO).

Quelques actions possibles :

- Information sur le monde économique (les entreprises, les acteurs publics, les acteurs associatifs, etc.), sur le marché de l'emploi, etc.
- Découverte des métiers et des secteurs professionnels, puis des parcours scolaires associés.
- Activités pédagogiques périscolaires : visite de salons, création de mini entreprises, concours de jeunes inventeurs...
- Projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur les métiers, etc.).
- Construction de l'orientation scolaire et du projet professionnel de l'élève.
- Semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, etc.
- Découvertes d'univers professionnels : stages en entreprise ou dans d'autres organisations (associations, administrations, etc.), classes en entreprise, visite d'entreprises et de sites de production, etc.
- Accueil et témoignage d'acteurs économiques et professionnels (entrepreneurs, salariés, travailleurs indépendants, associatifs, etc.).
- Développement de ressources pédagogiques.

Les différents acteurs impliqués dans le projet d'orientation

L'ensemble des actions engagées par le jeune doit pouvoir être conservé tout au long de son parcours. Folios - porte-documents en ligne - lui permettra de capitaliser et de valoriser les expériences et ses compétences scolaires et extrascolaires.



L'organisation du parcours d'Avenir nécessite de la part de l'équipe pédagogique une réelle réflexion pour qu'une stratégie pertinente (planification, actions à développer, rôle des stages...) soit mise en place au sein de la SEGPA et du collège.

RESSOURCES

- Ministère de l'Éducation nationale – Arrêté du 1^{er} juillet 2015 - Parcours Avenir – Bulletin officiel n° 28 du 9 juillet 2015.
Relation école-entreprise (CNEE) - Ressources
- Éduscol
 - Le parcours Avenir
 - Référentiel parcours Avenir
 - Mathématiques, Monde Économique et Professionnel et parcours Avenir
 - Grille de positionnement du parcours avenir dans l'établissement
- Académie de Nantes
 - Orientation et insertion

- ONISEP
 - Mon orientation augmentée (MOA)
 - Ressources orientation et discipline
 - Guide pratique parcours avenir



Ressource pour construire son projet personnel mise à jour chaque année scolaire. Ce guide répertoire des CAP préparés dans le Région des pays de la Loire.

Il est constitué en plusieurs parties :

- choisir sa voie,
- construire son projet personnel
- informations pratiques,
- liste des diplômes,
- ...

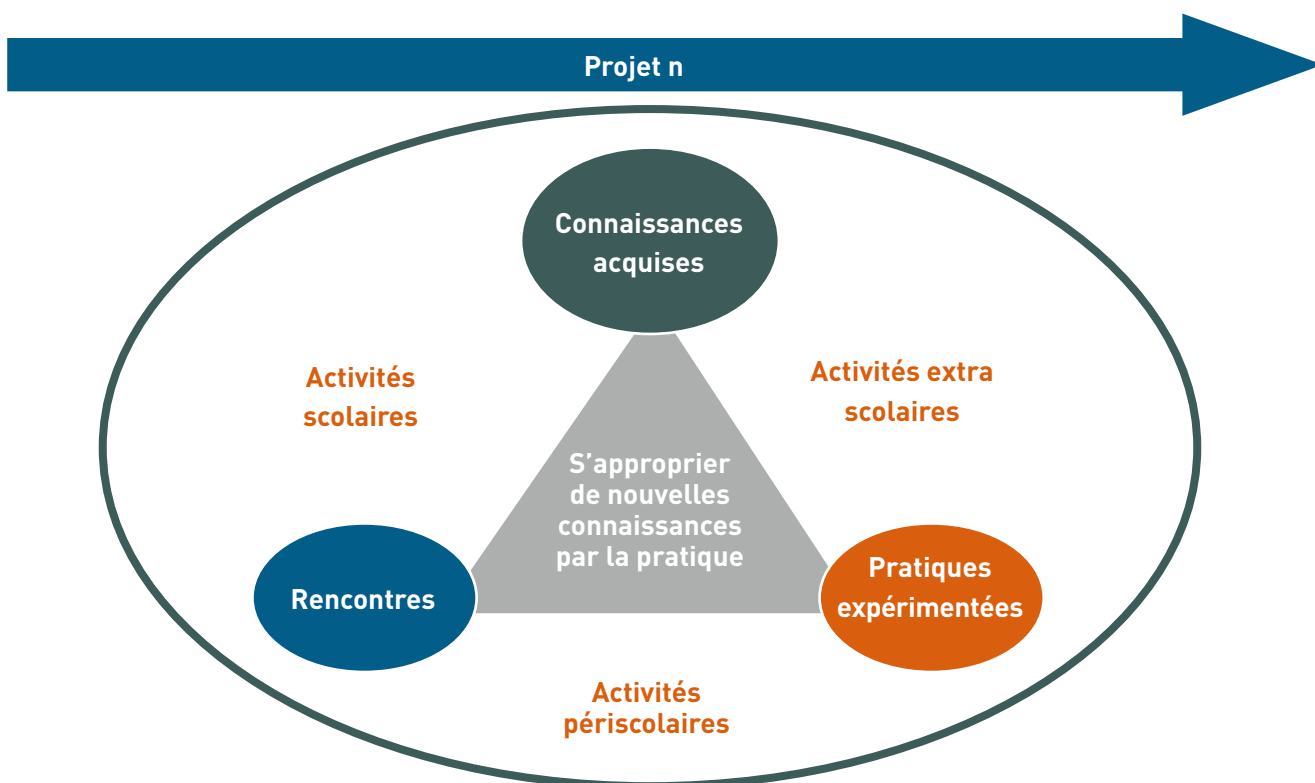
Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture fait largement écho à la dimension du parcours d'éducation artistique et culturelle.

La circulaire n° 2013-073 du 03-05-2013 présente les modalités de mise en œuvre de ce parcours. Il est accompli par chaque élève, se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part.

L'Éducation artistique et culturelle (EAC) est à la fois une éducation à l'art qui vise l'acquisition par l'élève d'une véritable culture artistique et une éducation par l'art qui permet une formation de la personne et du citoyen. L'EAC prend appui sur trois piliers : fréquenter (rencontres multiples avec des œuvres, des artistes, des métiers...), pratiquer (pratiques individuelles et collectives dans des domaines artistiques diversifiés), s'approprier (appropriation de repères culturels).

Le parcours conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.



Le parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuie sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il doit être pensé de manière à assurer une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Au même titre que tous les autres élèves, les élèves d'EGPA doivent bénéficier dans leur parcours de formation au collège d'un suivi relatif à leur PEAC.

Durant ce parcours, l'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales. Le parcours se fonde sur les enseignements, tout particulièrement les enseignements artistiques et l'enseignement pluridisciplinaire et transversal d'histoire des arts, propice à la construction de projets partenariaux. Il a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. Chaque élève doit pouvoir conserver la mémoire de son parcours pour qu'il se l'approprie pleinement.

Les actions auxquelles l'élève a participé, notamment celles menées dans le cadre défini par le projet d'école ou d'établissement, pourront être recensées dans un document individuel sous forme papier ou sous forme électronique (Folios).

Les projets spécifiques portant sur les arts et le patrimoine pourront prendre appui sur les projets techniques planifiés sur le cursus (cf. chapitre 9 "La construction d'un projet technique"). La démarche de projet déjà initiée est particulièrement appropriée aux objectifs de l'EAC.

Ainsi, dans le cadre des projets mis en place en SEGPA, les professeurs peuvent faire un repérage des actions, visites, activités, rencontres, qui contribuent à l'alimentation du PEAC des élèves et aussi au développement et à l'évaluation des compétences du socle commun. L'ensemble des actions réalisées dans le cadre scolaire et en dehors de ce cadre peuvent être repérées dans un document individuel, tel un portfolio, dont pourra disposer l'élève à l'issue de sa formation. Ce portefeuille n'est pas un outil d'évaluation mais de valorisation du parcours accompli.

Exemple :

Pour les élèves d'EGPA, dans le cadre d'un projet, la découverte d'une entreprise dans un secteur géographique urbain pourra s'accompagner d'une sortie au théâtre ou de la visite d'une exposition artistique (tableaux, sculptures, photos...). Le choix du spectacle se faisant très tôt, il est tout à fait possible que les enseignants de toutes les disciplines intègrent dans leurs enseignements des travaux liés à cette sortie.

Très concrètement un professeur dont l'objectif était de travailler sur les vitrines de Noël a exploité cet objectif pour inciter ses élèves à observer les vitrines de leur ville. Dans le même temps, les commerçants exposaient des œuvres prêtées par une association de peintres, sur le thème des jouets. Un travail a été réalisé à l'issue de cette visite pouvant alimenter le PEAC des élèves.

RESSOURCES

- Ministère de l'Éducation nationale – [Circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 - Actions éducatives - Le parcours d'éducation artistique et culturelle](#) – Bulletin officiel n° 19 du 9 mai 2013 – [Circulaire n° 2017-003 du 10 mai 2017 - Éducation artistique et culturelle](#) – Bulletin officiel n° 24 du 6 juillet 2017
- Éduscol
 - [Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève](#)
 - [Référentiel Parcours d'éducation artistique et culturelle](#)
 - [Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#)
- Culture - [Histoire des arts](#)
- Ministère de la Culture - [Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle](#)
- Académie de Nantes - [Histoire des arts](#) - [Arteduc](#)



Un *guide pratique* pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle a été également élaboré. Il s'adresse aux acteurs de l'éducation artistique et culturelle : équipes pédagogiques et éducatives, chefs d'établissement, équipes des délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), coordonnateurs éducation artistique et culturelle, corps d'inspection, partenaires culturels. Il traite des thématiques suivantes :

- construire le parcours d'éducation artistique et culturelle : les principes,
- mettre en œuvre le parcours d'éducation artistique et culturelle,
- suivre le parcours d'éducation artistique et culturelle.

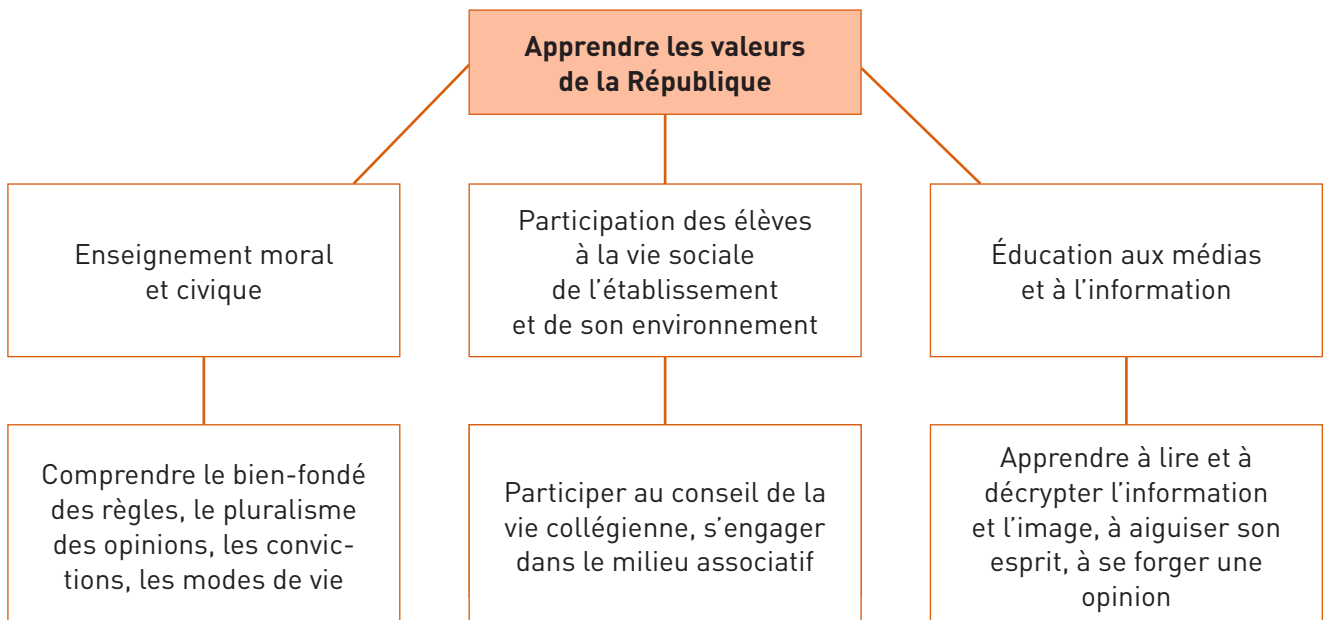
Parcours citoyen

Parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale, le parcours citoyen se fonde sur l'enseignement moral et civique. Ce parcours intègre à la fois la connaissance des éléments de programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Ces connaissances et compétences comprennent aussi l'éducation aux médias et à l'information, nécessaire pour développer une connaissance critique de l'information, décrypter l'image. Le parcours citoyen s'appuie également sur l'éducation à l'environnement et au développement durable et l'enseignement de défense qui a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.

Le "parcours citoyen" a pour objectifs :

- faire connaître aux élèves les valeurs de la République ;
- les amener à devenir des citoyens responsables et libres ;
- contribuer au domaine 3 du socle commun, "la formation de la personne et du citoyen".

Tous les enseignements, y compris les stages en entreprises, contribuent à la mise en œuvre de ce parcours.



Quelques points de repère pour la mise en œuvre

Pour construire ce parcours avec chaque élève, l'enseignant pourra se poser les questions suivantes :

- Chaque élève est-il dans un engagement ?
- Chaque élève est-il interpellé sur ses valeurs ?
- Chaque élève est-il interpellé sur sa ou ses postures ou ses actes au regard des valeurs de la République ?
- Chaque élève est-il interpellé sur son ou ses discours au regard des valeurs de la République ?
- Chaque élève peut-il identifier une situation qui prenne sens pour lui autour du concept de parcours ?

RESSOURCES

- Site du gouvernement – [Le parcours citoyen](#).
- Éducation nationale – Circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016 – [Le parcours citoyen de l'élève](#) – Bulletin officiel n° 25 du 23 juin 2016.
- Éduscol – [Le parcours citoyen de l'élève](#).
- ESENESE – [Transmettre les valeurs de la République : la fraternité – Comment éduquer à la fraternité dans la classe et dans l'établissement ?](#)
- Canopé – [Les valeurs de la République](#).

Parcours éducatif de santé

La santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les données disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

Le parcours éducatif de santé est organisé autour de trois axes :

- **un axe d'éducation à la santé** qui décrit les compétences à acquérir aux différentes étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé ;
- **un axe de prévention** qui présente les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales : conduites addictives, alimentation et activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance par exemple ;
- **un axe de protection de la santé** dans le but d'offrir aux élèves l'environnement le plus favorable possible à leur santé et à leur bien-être : actions visant à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être, démarche centrée sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement, de la restauration scolaire...

Au sein des établissements scolaires, l'ensemble de ces actions de prévention, d'information, de visites médicales et de dépistage s'organise au bénéfice de chaque élève pour former un parcours éducatif de santé. Ce parcours vise à structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

Les professeurs de lycée professionnel intervenant en SEGPA jouent un rôle dans la mise en œuvre de ce parcours en menant des actions de formation :

- à la Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP),
- au secourisme (PSC1 ou SST),
- à la prévention des risques dans l'ensemble des activités conduites, la santé et la sécurité au travail étant un point fort des programmes transcrits dans les documents d'accompagnement des cinq champs professionnels.

Les professeurs de biotechnologies santé environnement intervenant sur le champ Hygiène - Alimentation - Services (HAS) sont nécessairement impliqués dans le parcours éducatif de santé, compte-tenu de la nature des enseignements dispensés, aussi bien en découverte professionnelle qu'en sciences et vie de la terre.

RESSOURCES

- Ministère de l'Éducation nationale - [Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 - Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves](#) - Bulletin officiel n° 5 du 4 février 2016.
- Éduscol - [Le parcours éducatif de santé](#).

- Université de Clermont-Ferrand - *Le parcours éducatif de santé pour tous.*



- Guide – *Mise en œuvre du parcours éducatif de santé.*

Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs composant les équipes éducatives des établissements d'enseignement scolaire : personnel de direction, professeur du premier et second degré, professeur documentaliste, conseiller principal d'éducation, adjoint-gestionnaire, infirmier, médecin, assistant social.

POINTS DE VIGILANCE SUR LES PARCOURS

Les parcours ne sont pas des dispositifs supplémentaires, ils se nourrissent des enseignements et des actions éducatives. Ils prennent appui sur le socle commun et sur les programmes scolaires.

Les équipes pédagogiques mobiliseront les élèves afin qu'ils renseignent Folios sur le suivi des quatre parcours.

8. Le projet de l'élève

Les élèves de SEGPA bénéficient, tout au long de leur cursus, d'un suivi individualisé dans le cadre du projet individuel de formation et d'orientation qui :

- repose sur un diagnostic en référence au socle commun,
- fixe des priorités d'apprentissage centrées sur les besoins essentiels,
- définit les modalités de l'action pédagogique à mettre en œuvre,
- est régulé, par une attention resserrée et convergente de l'ensemble de l'équipe enseignante.

Le projet de l'élève s'enrichit des actions conduites dans le cadre du parcours Avenir.

L'équipe éducative intègre les résultats des évaluations des compétences du socle commun, développés notamment dans le cadre de projets techniques, pour assurer le suivi de chaque élève et ajuster son parcours de formation. Cette régulation nécessite une coordination qui trouve sa place lors des réunions de synthèse et de coordination.

L'application Folios permet une mise en cohérence du parcours de l'élève, elle l'aide à articuler les étapes de son projet et à devenir acteur de ses choix. Cette application accompagne l'élève tout au long de sa scolarité et cette continuité contribue à la personnalisation des parcours : l'enseignant accompagne et se porte garant de la démarche, l'élève restant maître des contenus.

L'éducation à l'orientation peut prendre appui également sur le dispositif Mon orientation augmentée (MOA). C'est une application permettant un accompagnement partout et en continu du collégien et du lycéen pour son orientation. Cet outil numérique aide les élèves à s'immerger dans différents univers (secteurs professionnels avec leurs métiers, les formations, les établissements scolaires...), ouvre des portes, trouve des pistes, cherche des informations et fait des recommandations. Il peut intervenir à tout moment pour envoyer des alertes ou des informations à l'élève : journées portes ouvertes, salons, calendrier de l'orientation... et continue de travailler pour l'élève même lorsque celui-ci n'est pas connecté. L'élève enrichit ainsi en permanence son profil initial. MOA accompagne ainsi les jeunes dans la construction progressive de leur parcours de formation et leur projet professionnel. Cette application facilite aussi la médiation avec les équipes éducatives en charge de l'orientation en préparant les élèves à leurs entretiens avec ces professionnels.

RESSOURCES

- ONISEP - *Mon orientation en ligne* et *Ma voie professionnelle* et *Mon orientation augmentée.*
- Éduscol - *Le projet individuel de formation et d'orientation.*

9. Le projet pédagogique

Le projet pédagogique élaboré sur le cursus de la 4^e et 3^e SEGPA, constitué d'une succession de projets, vise l'acquisition de compétences, de connaissances, d'attitudes et d'aptitudes au travers d'activités de réalisation de biens et de services et d'activités de découverte professionnelle.

Le projet intègre la construction du projet personnel d'orientation de l'élève vers une formation qualifiante.

Les activités de réalisation de biens ou de services dans les champs professionnels s'inscrivent dans une démarche de projet mise en œuvre sur les plateaux techniques de la SEGPA.

La démarche de projet permet de mener les étapes : étude, analyse, préparation, organisation, réalisation et évaluation en lien notamment avec le programme de technologie des cycles 3 et 4 du collège. Elle contribue à la mise en œuvre des EPI.

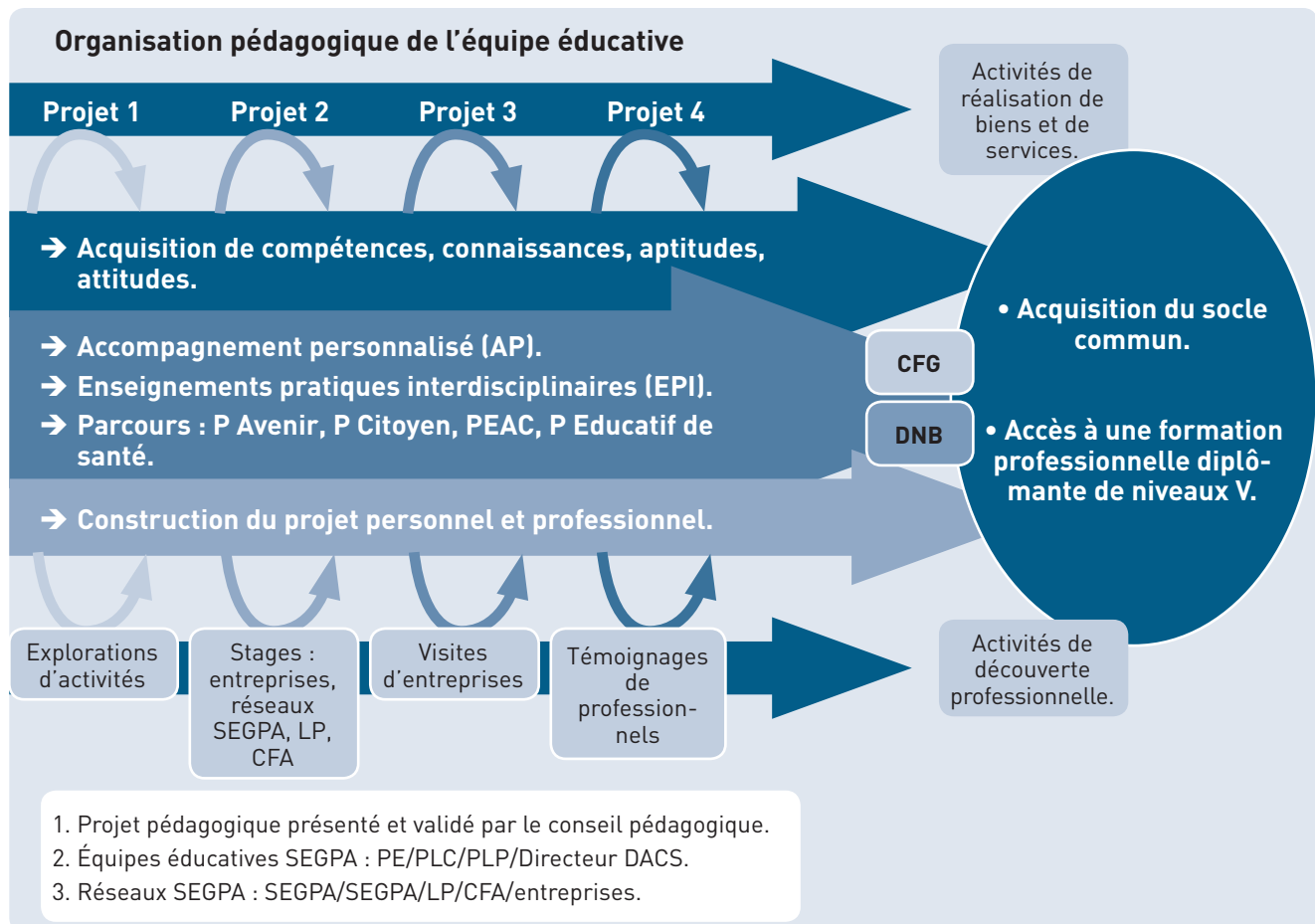
RESSOURCE

- Éduscol - *Programme de technologie en cycle 4 de collège.*

La découverte professionnelle s'appuie sur la base d'une participation aux réalisations de biens ou de services par des activités plus spécifiques telles que : stages en entreprises, visites d'entreprises, témoignages de professionnels...

L'ensemble des activités favorise l'acquisition de compétences dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de la santé et de la sécurité - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), Sauveteur secouriste du travail (SST), Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1), Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) - de l'éducation au développement durable et de l'éducation artistique et culturelle.

Synoptique d'un projet pédagogique global 4^e et 3^e SEGPA


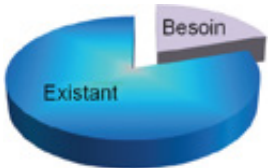



10. La construction d'un projet technique

Le projet technique peut se caractériser par les éléments suivants :

- un projet sous-tend, pour les élèves, une réalisation d'une partie d'ouvrage, d'un produit ou de service qui peut être concrète ou virtuelle faisant l'objet d'un cahier des charges permettant de satisfaire un besoin défini ;
- un projet permet, pour l'équipe éducative, d'atteindre des objectifs d'apprentissage en lien avec les compétences et les connaissances attendues du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- un projet est toujours accompagné d'une démarche qui comprend des phases de recherche collective, de concrétisation d'idées, de tests jalonnés par des étapes de prise de décision...
- la démarche de projet intègre donc les démarches de résolution de problèmes techniques, d'investigation pouvant faire l'objet d'expérimentations.

Synoptique des principales caractéristiques des démarches

	Démarche d'investigation	Démarche de résolution de problèmes techniques	Démarche de projet
Objectif de la démarche	Découvrir et comprendre	Agir	Décider et agir
Activité dans la démarche	Analyser et chercher	Résoudre	Concevoir, développer et agir
Support au point de départ de la démarche	Système abouti 	Système perfectible 	Cahier des charges 

Guide pédagogique et didactique d'accompagnement du nouveau programme de technologie - Eduscol

La pédagogie de projet amène les élèves à appréhender des concepts, des processus, des méthodes, des règles de travail sur lesquels ils auront travaillé avec plusieurs enseignants. Elle permet également aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les contextualisant, les concrétisant, en les reliant... Elle met en avant l'intelligence collective par le recours au travail collaboratif. Cette pédagogie conduit l'élève de devenir acteur de sa formation, il apprend en faisant et il fait pour apprendre.

Le projet technique génère une pédagogie du compromis pour atteindre un objectif technique dans un contexte sociétal donné (économique, écologique, socio-culturel, etc.), et il fédère le travail en équipe pour développer des compétences relationnelles... Enfin, il responsabilise et valorise l'élève à travers un engagement personnel qui s'inscrit dans la durée, et contribue au développement de son autonomie. Il prend également en compte les envies des élèves.

Le projet devient une autre manière d'apprendre, la motivation individuelle et collective décuple les capacités d'apprentissage en leur donnant un sens concret, en montrant aux élèves que l'investissement permet de réussir. La pédagogie du projet modifie les méthodes de travail car centrées sur l'activité, améliore la "réflexion critique" et la confiance en soi de l'élève.

L'équipe devient le concepteur d'un dispositif original d'apprentissage, régulateur des activités proposées aux élèves, garant de la réussite du projet, dispensateur d'aide et de soutien aux élèves, médiateur dans l'appropriation des savoir-faire et savoirs et concepteur d'évaluations formatives.

En fin d'année ou en début d'année scolaire, l'équipe pédagogique doit se concerter pour mener une réflexion sur le choix, la construction et la planification des projets. Les enseignements généraux, y compris, la technologie et les SVT, doivent être intégrés dans ce processus afin de donner plus de sens aux apprentissages des différentes disciplines qui y sont associées.

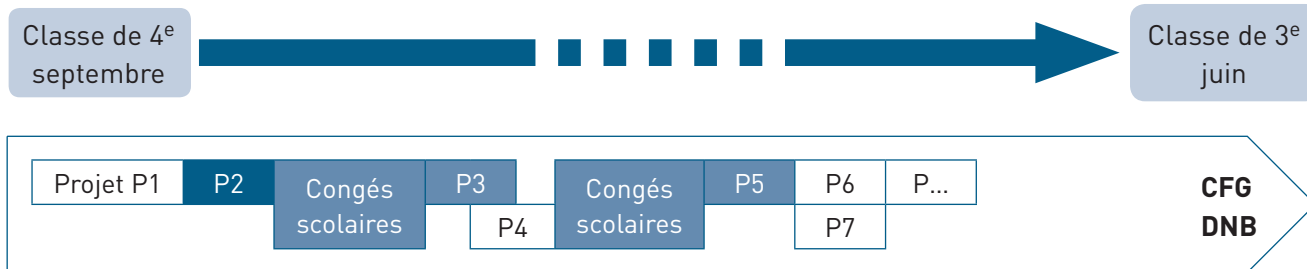
Pour chaque projet, il convient de définir son potentiel pédagogique. Pour ce faire, il faut être capable de répondre aux questions suivantes :

Items	Questions à se poser
Intitulé du projet.	Comment l'appelle-t-on ?
Identification de la division ou des divisions concernées.	Quels élèves ?
Élèves concernés, en fonction des projets individuels de formation et d'orientation.	Quels besoins spécifiques des élèves ?
Identification du (des) pilote(s) du projet.	Quel(s) pilote(s) ?
Identification des intervenants (internes et externes)	Quels adultes ?
Objectif global, résultats attendus.	Qu'attend-on des élèves ? Quelle réalisation ?
Justification du choix du projet.	Pourquoi ?
Chronologie des étapes de réalisation.	Quel ordre ? Quelles antériorités ?
Description sommaire de chaque étape : Activités disciplinaires : objectifs, activités, compétences et connaissances développées... Activités interdisciplinaires : objectifs, activités, compétences et connaissances développées... Activités de découverte professionnelle, SST.	Qui fait quoi ? Quels contenus disciplinaires et interdisciplinaires ? Quelles compétences du socle ? Quels apports de connaissance ? Quelles activités de projet ? Quelles activités de découverte professionnelle et de santé-sécurité au travail ?
Organisation entre les disciplines.	Quels couples de disciplines sur les plages projet ?
Identification des élèves par groupe et par étape.	Quels critères de constitution des groupes élèves ?
Volume horaire pour le projet.	Quelle durée globale ?
Volume horaire par discipline.	Quelle durée par discipline ?
Échéancier précis.	Quelles dates de début et de fin ?, par discipline.
Indicateurs et modalités d'évaluation.	Qu'évalue-t-on ?
Lieux de formation ou d'activité.	Où se déroule le projet ? déplacements extérieurs ?
Lieux de stockage des productions.	
Moyens identifiés et à disposition.	Quels équipements, ressources, matériaux ?...
Observations éventuelles.	

Planification des projets techniques

Les projets sont planifiés sur le cursus 4^e et 3^e. Ils sont complémentaires et permettent le développement de compétences inédites et/ou partiellement identiques au précédent projet, l'évaluation des élèves dans

des contextes différents (notion de transfert). Il est possible de mener plusieurs projets en parallèle et les élèves peuvent réaliser les activités individuellement, en binôme ou en groupe.



Organisation pédagogique d'un projet technique du point de vue du professeur

Afin d'aider les enseignants dans la construction des projets techniques, le tableau ci-dessous propose une démarche et des outils. Ce travail, réalisé de préférence en équipe pédagogique, associe autant que faire se peut les élèves dans le choix et la concrétisation des projets.

Projet technique

1. Émergence de l'idée	2. Analyse de la situation	3. Choix d'une stratégie	4. Montage et planification du projet	5. Mise en œuvre du projet	6. Évaluation du projet
1	2	3	4	5	6
Axes de réflexion					
Que faut-il résoudre ? À quels besoins faut-il répondre ? Quelle(s) production(s) attendre ?	Quel(s) objectif(s) atteindre ? Quelles ressources employer ? Quelles contraintes prendre en compte ?	Quel plan d'actions pédagogiques adopter ? S'accorde-t-il avec l'objectif ? Est-il réaliste ? Quel cahier des charges établir ?	Quelles sont les étapes (activités, productions attendues) ? Comment les organiser : acteurs (rôles, responsabilités), volume horaire pour chaque discipline ? Comment les hiérarchiser ? Quelle évaluation prévoir ?	Comment suivre le projet ? Quelle régulation, quels ajustements apporter ? Comment garantir la cohérence entre la mise en œuvre et les objectifs ?	Comment évaluer le projet ? Comment évaluer les compétences développées par les élèves ? Quels critères ? Quels indicateurs ? Comment rendre compte du projet : déroulement, résultats... ? Comment valoriser le projet au sein du collège ?
Exemples d'outils					
Ressources documentaires d'informations Fiche descriptive d'expression du besoin	Mise en situation / problématique / Remue-méninges Carte mentale Outils de résolution de problème (QQOQCP...) Fiche de faisabilité	Fiche d'appréciation collective du pré-projet Cahier des charges	Document descriptif du projet Dossier technique Ressources techniques Planning	Fiches de suivi des activités Bilans intermédiaires Documents élèves Documents d'évaluation et grilles de suivi des activités	Fiche d'appréciation collective du projet Document de communication, de présentation
Fiche(s) activités élèves					

Certains projets contribuent à intégrer les objectifs visés dans le cadre des quatre parcours. Il convient de les identifier.

La démarche de projet du point de vue de l'élève

La démarche de projet commence par l'étude des besoins et se termine avec la commercialisation du produit ou la réalisation du service.

Les élèves peuvent mener tout ou partie des différentes étapes dans un cadre de travail collaboratif.

Projet technique

1. Analyse du besoin.	2. Analyse du cahier des charges.	3. Recherche et choix de solutions – Éco-conception.	4. Présentation orale des solutions techniques envisagées.	5. Réalisation du prototype ou du projet.	6. Validation des solutions (prototype) ou évaluation du produit ou service (projet) selon un protocole défini.
-----------------------	-----------------------------------	--	--	---	---



Au terme du projet, les élèves valorisent leur réalisation par diverses actions de communication avec leurs professeurs au sein de la SEGPA, du collège et au-delà.

Les effectifs réduits facilitent le suivi individualisé de l'élève. Pour ceux qui ne maîtrisent pas les compétences ciblées à l'issue du projet, il est nécessaire de procéder à une remédiation personnalisée.

Le projet technique, support de démarches

Installation d'une situation-problème	<ul style="list-style-type: none"> • Situation déclenchante. • Formulation du problème. 	Installation d'une situation-problème	<ul style="list-style-type: none"> • Situation déclenchante. • Installation d'une situation-problème.
Investigation	<ul style="list-style-type: none"> • Conjectures et hypothèses. • Activités d'investigation (expérimentations, observations, recherches documentaires, etc.). 	Résolution	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèses / choix. • Activités d'investigation (essais, application de protocoles, mise au point, etc.).
Structuration	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges argumentés. • Structuration des connaissances. 	Structuration	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des résultats. • Structuration : connaissances / méthodes de mises en œuvre.

Guide pédagogique et didactique d'accompagnement du nouveau programme de technologie - Eduscol

Évaluation globale du projet

Au terme de chaque projet, il convient de procéder à une évaluation de sa mise en œuvre afin de vérifier sa pertinence et sa portée formative auprès des élèves. À cet effet, il est nécessaire de s'interroger sur sa richesse, la qualité de la concertation de l'équipe et l'intérêt pour la SEGPA et l'établissement.



À l'issue du projet	Indicateurs de qualité			
	--	-	+	++
Richesse du projet pour les élèves <ul style="list-style-type: none"> • A motivé les élèves. • A induit des travaux créatifs. • A facilité l'appropriation et la synthèse des connaissances. • A facilité l'appropriation de compétences. • A induit un travail d'équipe des élèves. • A induit de la communication orale. • A eu une incidence positive sur le fonctionnement de la classe. • A eu une incidence positive sur la relation professeur élève. • A eu une incidence positive sur la relation entre élèves. • ... 				
Qualité de la concertation pour l'équipe <ul style="list-style-type: none"> • A permis l'échange • A soudé l'équipe • A dynamisé l'équipe • A amélioré la qualité globale de la formation • A engendré une différenciation pédagogique (constitution de groupes spécifiques) • A favorisé la mise en œuvre d'une aide personnalisée • ... 				
Intérêt pour la SEGPA et l'établissement <ul style="list-style-type: none"> • Valorise le champ professionnel • Valorise l'ensemble de la SEGPA et l'établissement • ... 				

POINTS DE VIGILANCE

- Les activités réalisées dans le cadre des projets visent la découverte professionnelle et non une professionnalisation. Il est souhaitable de planifier plusieurs projets sur une année. Dans une logique pédagogique, ils peuvent se dérouler à l'interne ou à l'extérieur du collège et, avec parcimonie, satisfaire à un besoin exprimé par le collège.
- Cette démarche de projet est valorisante, néanmoins le projet doit être réaliste et prendre en compte les contraintes horaires et matérielles, car il faut réunir des conditions de durée, d'équipements et de locaux adaptés aux travaux en équipe, aux activités pratiques.
- La durée d'un projet doit avoir une amplitude raisonnable qui ne devrait pas excéder 6 à 8 semaines.

RESSOURCES

- *Apprendre à l'école à travers des projets : pourquoi ? Comment ?*, Philippe Perrenoud, Université de Genève, 1999.
- Éduscol - *L'apprentissage par projet*.
- Institut Français de l'Éducation – IFE - *Des projets pour mieux apprendre ?*
- Travaux et outils proposés par un groupe de travail québécois 1 – *Pédagogie du projet*.
- Académie de Versailles - *Pédagogie de projet*.

11. L'enseignement de la technologie de collège

Cet enseignement de technologie, **obligatoire**, n'a pas de visée professionnelle ou de préprofessionnalisation. La continuité de l'enseignement de la technologie de la 5^e de collège à la 3^e dans le cadre du cycle 4 et par voie de conséquence à la première année de formation professionnelle est essentielle.

Au cours du **cycle 2** (cycle des apprentissages fondamentaux : classes de CP, de CE1 et CE2), l'élève explore, observe, questionne le monde qui l'entoure.

Au **cycle 3** (cycle de consolidation : classes de CM1, de CM2 et classe de 6^e), les notions déjà abordées sont revisitées pour progresser vers plus de généralisation et d'abstraction, en prenant toujours soin de partir du concret et des représentations de l'élève. Lors de l'année de 6^e, la globalisation de l'horaire de sciences et de technologie vise à faciliter un travail concerté entre professeurs, afin de poursuivre l'approche interdisciplinaire rencontrée en primaire.

Au **cycle 4** (cycle des approfondissements : classes de 5^e, de 4^e et de 3^e), l'enseignement de la technologie vise l'appropriation par tous les élèves d'une culture faisant d'eux des acteurs éclairés et responsables de l'usage des technologies et des enjeux associés.

La technologie permet aux êtres humains de créer des objets, des systèmes techniques pour répondre à leurs besoins. L'enseignement de la technologie au cours de la scolarité obligatoire a pour finalité de donner à tous les élèves des clés pour comprendre l'environnement pluri-technologique contemporain et des compétences pour agir.

Discipline d'enseignement général, elle participe à la réussite personnelle de tous les élèves grâce aux activités d'investigation, de conception, d'utilisation de modèles, de représentations du réel, de réalisations et aux démarches favorisant leur implication dans des projets collectifs et collaboratifs. Par ses analyses distanciées et critiques, visant à saisir l'alliance entre technologie, science et société, elle participe à la formation du citoyen et à la construction de son projet d'orientation.

En SEGPA, il est fortement conseillé que l'enseignement de la technologie adapté au public accueilli soit assuré par des professeurs de collège de cette discipline. Cet enseignement ne doit pas être isolé, il sera associé à la découverte professionnelle mise en œuvre par les professeurs de lycée professionnel des différents champs professionnels.

12. La pédagogie différenciée

Dans les classes les élèves n'apprennent pas de la même manière et au même rythme. Ils sont différents par leurs acquis, leur comportement, leur motivation, leur rythme de travail, leur profil pédagogique, leur projet personnel...

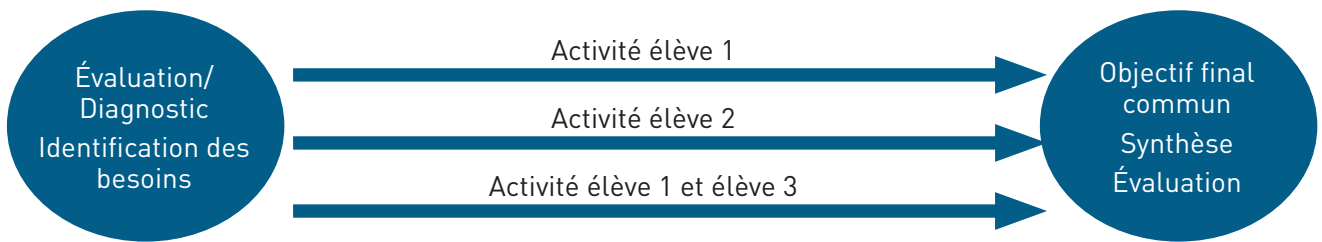
Les élèves de SEGPA présentent des difficultés scolaires importantes, persistantes et singulières qui nécessitent une approche pédagogique différenciée. Cette différenciation repose sur les activités, les situations et les supports d'apprentissage.

L'objectif pédagogique est le même pour tous et permet d'aborder les mêmes contenus. Pour cela, la pédagogie différenciée peut proposer une large palette de démarches et de procédures dans un cadre souple pour que chaque élève puisse apprendre un ensemble de savoir-faire et savoirs communs à tous.

La différenciation influe sur le choix des situations d'apprentissage, des démarches, des outils et supports employés, des consignes données, le degré d'accompagnement de l'enseignant, l'autonomie et la responsabilité laissées à l'élève ainsi que la nature de l'évaluation.

Elle doit apporter une réponse aux besoins de chaque jeune. Elle a pour but de considérer individuellement l'élève, de l'amener à consolider et acquérir de nouvelles compétences puis d'enrichir ses connaissances en empruntant le chemin le mieux adapté

La différenciation pédagogique peut être illustrée de la manière suivante :



Il est normal de constater dans tout groupe d'élèves, des écarts de rythme de travail, d'autonomie, de motivation, d'intérêt et de compréhension. Le professeur ne peut pas être "indifférent aux différences". Il doit intégrer la différenciation dans le fonctionnement de la classe, au quotidien.

La prise en compte des différences par anticipation permet d'éviter des temps d'activités inadaptés, voire d'inactivité, sources de désordres.

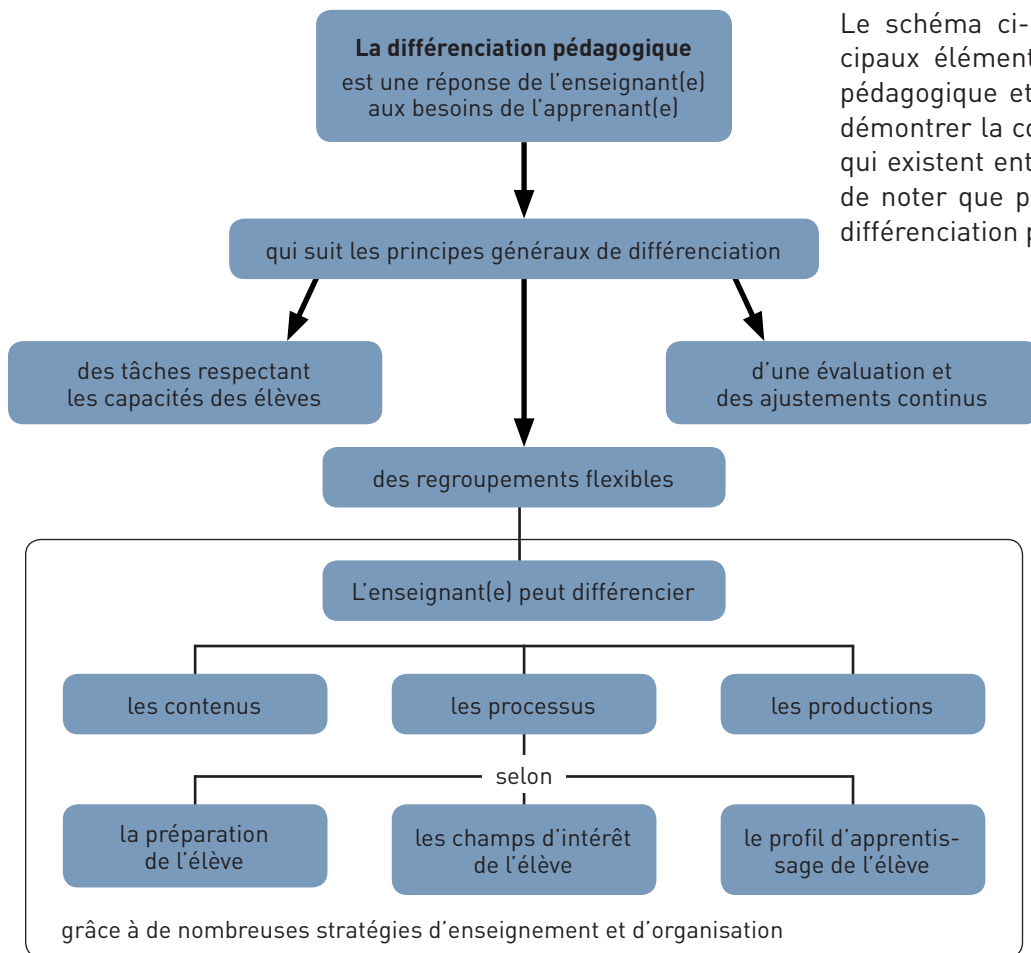
La différenciation pédagogique nécessite de communiquer au préalable avec les élèves afin qu'ils soient en mesure de comprendre le sens des aides apportées, la constitution de certains groupes, le travail supplémentaire proposé...

La mise en œuvre d'une pédagogie différenciée amène l'enseignant à s'interroger :

<p>sur les acquis et les profils des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acquis de chaque élève à partir d'une mise en activité. • Mettre en évidence les points forts de chaque élève et pas seulement les difficultés. • Repérer le mode d'apprentissage préférentiel (visuel, auditif, kinesthésique...) de chaque élève.
<p>sur la conduite des activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le niveau de complexité de chaque activité. • Énoncer et expliciter les objectifs visés afin qu'ils soient compréhensibles par tous (pour un même objectif visé les stratégies pourront varier selon les élèves) • Développer des activités communes ou différenciées selon les besoins en faisant varier par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - le temps (en donner plus ou moins), - la difficulté (grader le travail autour d'une même notion avec des exercices différents), - les ressources mises à disposition (matérielles, documentaires, numériques...), - la quantité (plus ou moins de travail à faire en un même temps), - les stratégies d'appropriation (inductive, déductive...), - l'accompagnement (avec ou sans celles de l'adulte ou des camarades), - l'autonomie (guidance du travail ou pas), - l'organisation (temps de travail collectif et individuel), <p>Pour les élèves plus autonomes, prévoir des activités complémentaires d'approfondissement, leur proposer d'accompagner les autres, d'effectuer des recherches en lien avec la découverte professionnelle...</p>

sur l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une évaluation formative bienveillante afin de faire prendre conscience à l'élève de la manière dont il apprend, de ses progrès, de ses fragilités et de ses marges de progression. • Développer des modalités d'évaluation diversifiées et adaptées au mode d'apprentissage de chaque élève (orales, écrites, pratiques) en laissant une place à l'autoévaluation. • Construire une stratégie d'évaluation autorisant la définition de critères de réussite différents selon les capacités des élèves, dans laquelle tout élève parvient à identifier ce qu'il sait faire. • S'autoriser à aider certains élèves pendant l'évaluation (accompagner l'élève, valider des étapes intermédiaires, autoriser l'utilisation de certaines ressources...). • Évaluer le degré de maîtrise d'une compétence et de l'autonomie à plusieurs reprises et dans la durée de façon à rassurer l'élève.
-------------------------	---

Synthèse du principe de la différenciation pédagogique



Le schéma ci-contre réunit les principaux éléments de la différenciation pédagogique et les expose de façon à démontrer la continuité et l'interaction qui existent entre eux. Il est important de noter que plusieurs modèles de la différenciation pédagogique existent...

(Association des enseignant(e)s franco-ontariens - À l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique)

RESSOURCES

- Commission scolaire des affluents – Services des ressources éducatives – Québec – *La différenciation pédagogique*.
- Association des enseignant(e)s franco-ontariens - *À l'écoute de chaque élève grâce à la différenciation pédagogique*.



- Académie de Nantes - [Pourquoi personnaliser ? Sur quels objets faire porter la différenciation ?](#)
- Institut français de l'éducation - [Les différenciation pédagogique en classe.](#)

13. Les activités élèves, leur formalisation et leur évaluation

Les professeurs doivent proposer des activités concrètes pour que les élèves apprennent, mais ils sont également confrontés à une exigence de planification, de définition et de hiérarchisation de séquences d'enseignement cohérentes garantissant d'aborder tous les points assignés dans le document d'accompagnement national du champ professionnel considéré. En plus de garantir la cohérence de l'enseignement, ce séquençage est aussi le point de départ de véritables mutualisations pédagogiques, Il favorise la mise en place des EPI et intègre l'AP. Même si chaque enseignant reste libre de définir ses séquences et leurs contenus, l'ensemble des activités n'a de sens que si la relation document d'accompagnement national/projet/séquences est correctement décrite.

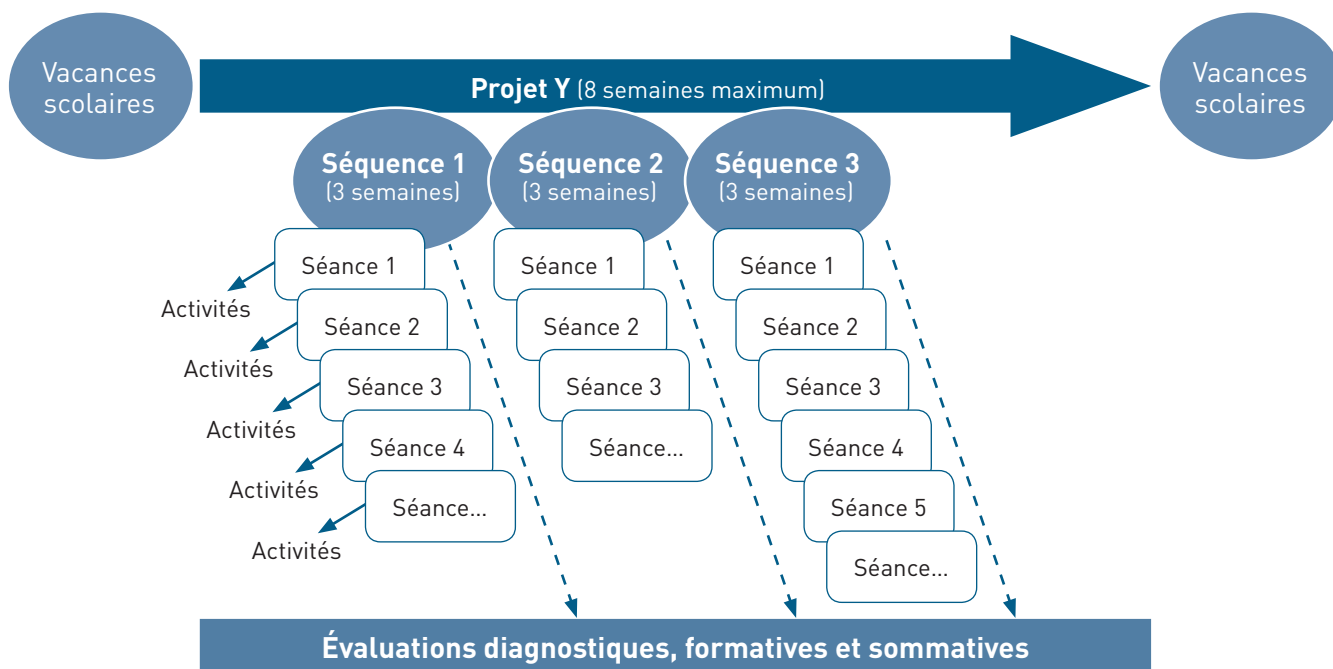
Le concept de séquence

Une séquence est une suite logique et articulée, de séances de formation intégrant diverses d'activités. Elle amène obligatoirement à une synthèse et à une structuration des connaissances découvertes et/ou approfondies. Elle donne lieu à une évaluation des compétences et des connaissances visées.

Chaque séquence :

- vise l'acquisition (découverte ou approfondissement) de compétences et de connaissances identifiées dans le référentiel ;
- est constituée de 2 à 3 semaines consécutives au maximum ;
- nécessite une présentation explicitant les objectifs, l'organisation des apprentissages, les activités-élèves développées et éventuellement les supports didactiques utilisés ;
- donne lieu à une évaluation sommative.

Schéma d'un exemple d'organisation pédagogique



Pour le déroulement de chaque séance, l'enseignant doit se poser les questions suivantes :

- Quelle étape du projet est concernée ?
- Quel(s) objectif(s) les élèves doivent-ils atteindre ?

Quelles activités faut-il organiser (individuelles, en groupe, collectives) ?

Quelles compétences du socle faut-il mobiliser ?

Quelles connaissances associées est-il nécessaire de développer pour l'acquisition des compétences du socle visées ?

Quelle démarche pédagogique faut-il privilégier ?

Quelle(s) synthèse(s) (intermédiaires, en fin de séance) des apports faut-il envisager ?

Quelle évaluation (diagnostique, formative et sommative) faut-il organiser (au début, au cours, au terme de la séance, dans le temps...) et prévoir ?

Quelle remédiation est-il nécessaire d'opérer pour certains élèves ?

Il devra choisir également des pratiques de mise en œuvre :

- apports technologiques à l'aide d'un travail dirigé (TD),
- expérimentation et investigation en salle (laboratoire), à l'atelier,
- démonstration conjointe élève-professeur,
- démonstration par un technicien,
- témoignage de professionnels,
- application sur site,
- visite d'une collectivité, d'un atelier, d'un chantier, d'une usine ...
- apports à l'aide de ressources numériques,
- classe inversée,
- travaux en groupes, activités coopératives...

La classe inversée consiste à fournir des contenus structurés à l'élève (mode opératoire, méthodologie, fonctionnement d'un système, d'une machine...), travaillés préalablement, par exemple sous forme de vidéo à visionner. Ils sont ensuite exploités au cours des temps de classe durant lesquels les élèves seront en mesure de :

- les mettre en pratique,
- formuler un jugement,
- procéder à des synthèses.

L'enseignant les accompagnera dans leurs activités d'apprentissage individuellement ou en petits groupes. L'objectif est de rendre les élèves actifs et plus autonomes en étant partie prenante dans la construction de leurs compétences et de leurs connaissances.

Travailler en activités coopératives est une démarche active de travail de groupes, qui permet aux élèves d'échanger, de s'entraider, de communiquer et donc de formuler leurs avis, leurs propositions sur une thématique, une ressource, un problème posé.

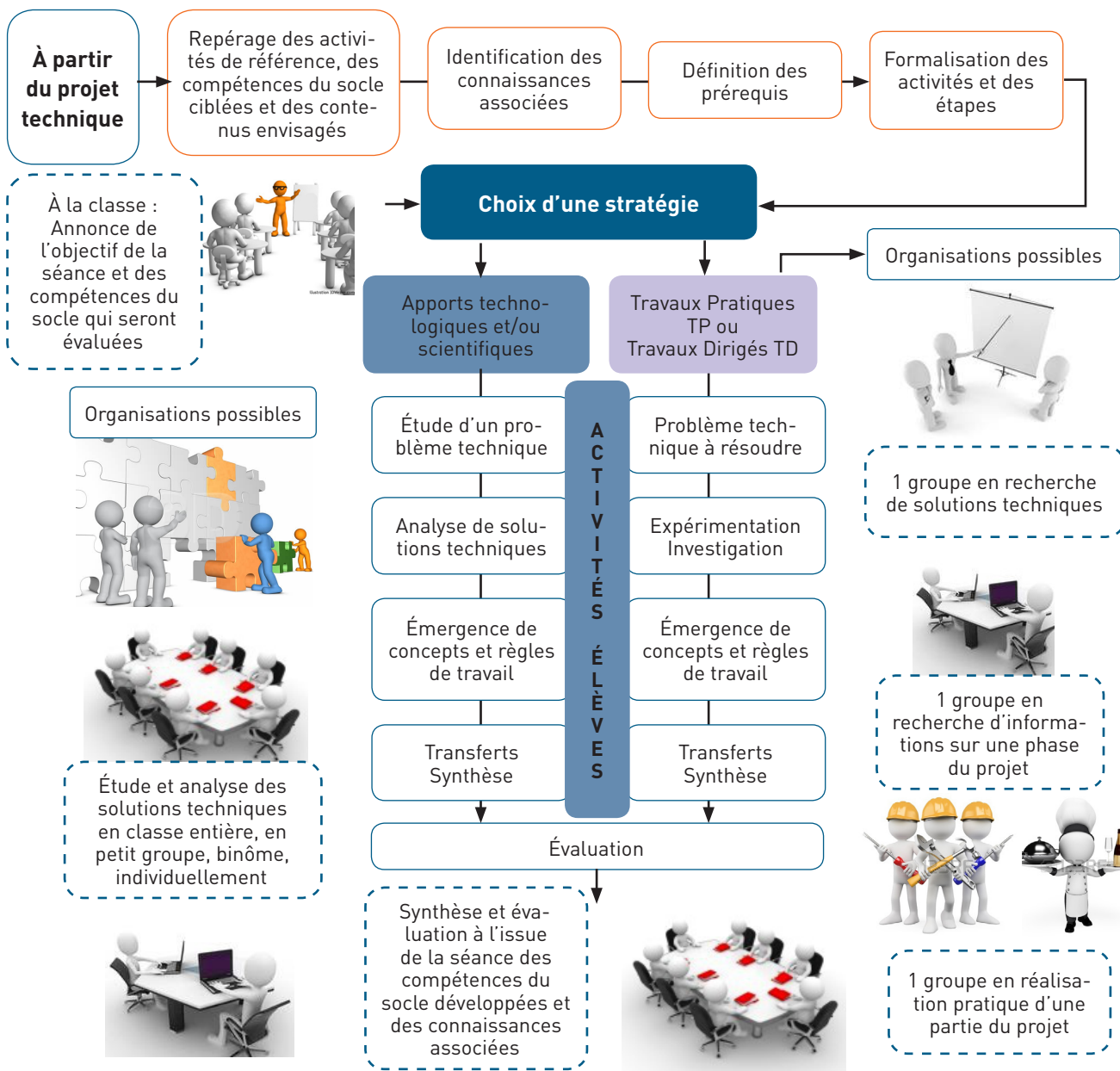
En leur donnant des temps de mise en commun, les élèves les plus en difficultés mais aussi les plus timides, peuvent préparer des réponses argumentées, une synthèse étayée qui seront énoncées ensuite à la classe entière.

Cette méthode de travail oblige l'enseignant à construire ses séances sous forme d'activités. Le professeur est davantage incité à être disponible pour apporter conseils et aide à chaque groupe.

RESSOURCE

- Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques Canopé : [*Classe inversée*](#).

Exemple d'une construction et d'une organisation de séance



Une séance, dont la durée est variable, peut combiner les trois démarches : apports technologiques, travaux dirigés et travaux pratiques.

L'évaluation des activités

La notation reste une pratique courante et privilégiée, dans la plupart des cas, les résultats au détriment du processus d'apprentissage. Les notes ne revêtent pas toujours un caractère objectif ; elles peuvent être stigmatisantes pour les élèves les plus faibles. Elles n'apportent pas toujours des éléments constructifs pour mesurer les progrès de chacun.

Il convient de s'attacher davantage au processus d'acquisition et à la méthode employée pour parvenir aux résultats attendus. L'évaluation est un outil qui doit permettre de répondre aux besoins de chaque élève et d'individualiser les apprentissages mais aussi de valoriser leurs productions. Elle doit être conçue comme un moyen d'aider l'élève à poursuivre sereinement. L'évaluation par compétence est un dispositif qui favorise deux aspects de l'apprentissage : évaluation et formation.

Les expérimentations de classes sans note (évaluation non chiffrée) se développent. Cette pratique permet d'impliquer les élèves, de réguler l'enseignement, de produire un retour d'information et développer l'auto-évaluation. Elle privilégie une approche par les compétences.

RESSOURCE

- Éduscol - [Les classes sans note](#).

Évaluations diagnostique, formative et sommative

Les objectifs de l'évaluation sont multiples. Elle vise à certifier, à classer, à faire le bilan des objectifs intermédiaires, à diagnostiquer, à ajuster les apprentissages. La plupart des auteurs regroupent les différents objectifs de l'apprentissage en trois grandes catégories : l'évaluation sommative, formative et diagnostique (de Landsheere G, dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation, Paris, PUF 1979).

- **L'évaluation diagnostique** intervient généralement en début d'apprentissage ; elle vise à faire le bilan des capacités, des connaissances et des représentations initiales des élèves en vue d'ajuster les difficultés des tâches qui leur seront proposées à leur niveau.
- **L'évaluation formative** intervient au cours de l'apprentissage et a pour objet d'informer l'élève et les enseignants du degré de réussite atteint, de découvrir quelles sont les difficultés, et surtout de faire découvrir les stratégies qui permettront de résoudre ces difficultés pour continuer à progresser.
- **L'évaluation sommative** revêt le caractère d'un bilan, elle intervient après un ensemble de tâches d'apprentissage constituant un tout. Ce type d'évaluation vise un "positionnement de l'élève relatif aux apprentissages attendus". On peut, dans le cadre d'une évaluation sommative ne pas chercher à classer les élèves et accepter par exemple de mettre la même note à des élèves dont les réussites sont différentes aussi bien quantitativement que qualitativement. **L'évaluation certificative** est celle qui transforme l'évaluation sommative en diplôme ou en certification

À ces différents objectifs de l'évaluation doivent correspondre des outils et des démarches adaptés. Les outils d'évaluation adaptés à une évaluation sommative ne sont pas nécessairement les plus efficaces pour aider les élèves à prendre conscience de leur degré de réussite, pour réguler leurs apprentissages.

L'enseignant dispose d'une grande liberté sur la manière d'évaluer, mais il convient qu'il adopte des processus et des stratégies cohérents pour :

- répondre aux attentes institutionnelles,
- impliquer l'élève dans son évaluation,
- garantir une évaluation respectueuse des élèves,
- s'inscrire dans un pilotage collectif d'évaluation,
- communiquer autour de l'évaluation.

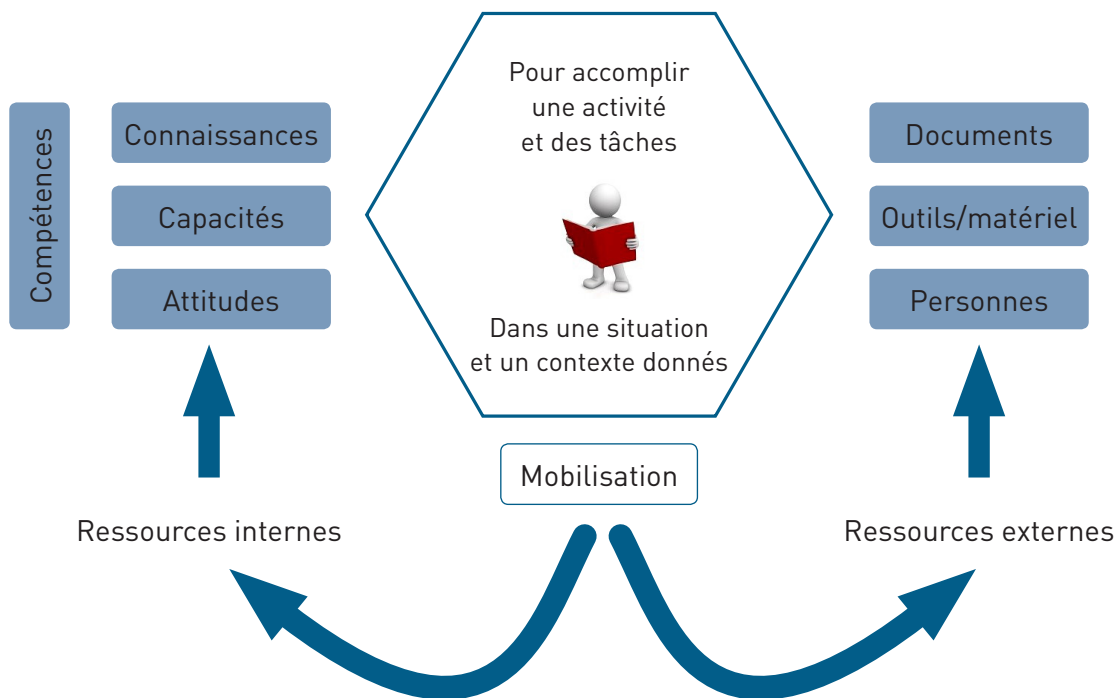
Pour ce faire, l'enseignant favorisera une approche positive de l'évaluation qui valorise les acquis des élèves. Dans ce contexte, il pourra procéder de la manière suivante :

- indiquer précisément à l'élève ce qui est attendu,
- lui restituer un bilan détaillé,
- lui donner les moyens de progresser et de résoudre ses difficultés scolaires,
- lui communiquer ses progrès en étant attentif à l'interprétation des commentaires qui lui sont adressés,
- respecter la diversité des rythmes des élèves,
- situer les performances à atteindre par rapport à l'élève et non en fonction des autres,
- amener l'élève à réfléchir sur le processus d'apprentissage plutôt que sur le produit à obtenir,
- permettre à chaque élève d'être évalué quand il est prêt,
- aider les élèves à surmonter un obstacle qui pourrait les empêcher de montrer ce qu'ils savent faire,
- faire de l'évaluation une démarche et pas seulement une mesure,
- s'inscrire dans un travail d'équipe pédagogique dans le but de confectionner un processus d'évaluation étayé qui associe toutes les disciplines,

- éviter tout commentaire dévalorisant,
- effectuer des bilans objectifs et compréhensibles,
- associer les parents ou les responsables de l'enfant et les considérer comme des acteurs essentiels de sa réussite.

L'évaluation par compétences est développée dans le chapitre 5 "L'acquisition, l'évaluation et le suivi des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture".

L'activité d'apprentissage se compose de tâches qui seront accomplies dans une situation et un contexte donnés.



Ces activités doivent être formalisées précisément au travers d'un document auquel l'élève pourra se référer. Les consignes orales seules ne suffisent pas à mettre en condition d'apprentissage favorable l'apprenant.

Fiche activité	
-	- Intitulé du projet
-	- Intitulé de l'activité
-	- Description des tâches de l'activité (mode opératoire) exprimées en termes univoques
-	- Conditions d'exercice : ressources, matériel, niveau d'autonomie...
-	- Critères d'évaluation et performances attendues pour chaque tâche
-	- Compétences du socle commun évaluées

Il est nécessaire de mettre les élèves en situation de lire, comprendre, apprendre et réfléchir. Il est donc important de faire lire des textes et documents diversifiés (fiche activités, supports numériques, textes variés : consignes écrites, ressources fournisseurs, fiches techniques..., plan, schéma, croquis, légende, figure...). Il convient d'être ambitieux dans ce domaine quelles que soient les activités proposées pour éviter l'ennui, la démotivation, voire le décrochage.

Les temps d'expression en classe sont également indispensables. Par l'oral, l'élève formule sa pensée, propose, argumente, confronte, explicite, donne son point de vue, définit des concepts pour résoudre des problèmes. Il est donc essentiel de mettre en œuvre en classe cinq capacités : écouter, exposer, transmettre, participer, animer.

RESSOURCES

- Ministère l'Éducation nationale :
 - Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 – Suivi et accompagnement pédagogique des élèves – Évaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d'aide et redoublement : modification – Bulletin officiel n°44 du 27 novembre 2014.
 - Décret n°2015-1929 du 31 décembre 2015 – Vie scolaire – Évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège – Bulletin officiel n°3 du 21 janvier 2016.
 - Arrêté du 31 décembre 2015 – Vie scolaire – Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège – Bulletin officiel n°3 du 21 janvier 2016.
- Éduscol :
 - Le livret scolaire.
 - Principes d'action pour évaluer les acquis des élèves.
 - Évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4.
- Académie de Nantes :
 - Repère "Évaluer pour faire réussir les élèves".
 - L'évaluation : L'évaluation, quelles finalités ? Quels contenus d'apprentissage évaluer ? Quels repères ?
 - Espace innovation pédagogique - Où l'on parle d'évaluation - Sept pratiques pédagogiques de l'évaluation.
 - Lire et comprendre dans toutes les disciplines de la maternelle au lycée.

14. L'organisation, le suivi et l'exploitation des stages en entreprise

Les stages d'initiation et d'application en milieu professionnel

Objectifs des stages

À partir de la classe de quatrième, des stages en milieu professionnel sont proposés aux élèves. Ils contribuent :

- à la découverte des organisations, des activités professionnelles et des métiers, et par voie de conséquence à l'élaboration du projet personnel d'orientation du jeune,
- à l'acquisition d'attitudes sociales et professionnelles (règles de la vie collective, codes de conduite, travail en équipe, respect des règles de sécurité...),
- au développement de l'autonomie.

Les **stages d'initiation** en classe de quatrième ont principalement pour objectif la découverte de milieux professionnels par les élèves afin de développer leurs goûts et leurs aptitudes et de définir un projet d'orientation ultérieur.

Les **stages d'application** en classe de troisième ont principalement pour objectif l'articulation entre les compétences acquises dans l'établissement scolaire, les langages techniques et les pratiques du monde professionnel.

Durée et organisation des stages

Les stages contribuent pleinement à la découverte professionnelle et à l'évolution du projet professionnel de l'élève, ils doivent se répartir ainsi :

- en classe de 4^e, deux stages d'initiation d'une semaine chacun organisés dans deux champs (ou deux domaines) différents ;
- en classe de 3^e, deux stages d'application de deux semaines chacun organisés en tenant compte de l'évolution du projet professionnel de l'élève. Un troisième stage, d'une durée maximale de deux semaines, est envisageable en fin d'année scolaire, s'il est susceptible de confirmer le projet de formation professionnelle de l'élève.

Toutefois, en fonction du projet de la SEGPA, l'organisation de ces stages peut être également envisagée au travers d'une globalisation de leur durée qui pourra être comprise entre quatre et dix semaines sur les deux années.

Tout départ en stage est conditionné par l'établissement d'une convention de stage, signée par les trois parties (représentant légal, collège, organisme d'accueil), précisant les modalités pédagogiques et administratives.

À l'issue de chaque stage, les élèves renseignent un livret de stage qui pourra être exploité en classe et contribuera à construire leur projet d'orientation. Il servira également de support pour le CFG.

Rôle de l'équipe pédagogique

Pour accompagner l'élève dans la recherche du lieu de stage

Le choix ou la sélection des organismes d'accueil est essentiel si l'on veut atteindre les objectifs fixés. C'est pourquoi il est indispensable que les professeurs accompagnent les élèves dans la recherche puis dans la validation des lieux de stage. Les jeunes méconnaissent le plus souvent la diversité des secteurs professionnels et des métiers. Il conviendra donc d'élargir, dans les activités de découverte professionnelle, leur champ de connaissances pour leur donner envie d'aller à la rencontre de nouveaux métiers au travers des stages.

Pour sécuriser l'élève avant son départ

Les élèves ont des représentations sur les activités, les métiers, les professionnels qui génèrent parfois une inquiétude avant le départ en stage. Le professeur devra proposer des actions pédagogiques variées permettant de sécuriser les jeunes avant le premier départ en milieu professionnel : visites d'entreprises, illustrations à partir de supports vidéo, témoignages de professionnels, jeux de rôle... Ces actions permettront de travailler également les codes sociaux, parfois mal compris, voire inconnus.

Pour préparer l'élève à observer le milieu professionnel

Il est indispensable de préparer le jeune à observer l'environnement de travail, les situations et aussi à rendre compte. Pour ce faire, l'équipe lui proposera en amont des supports adaptés à renseigner qui seront exploités à son retour au collège.

Modalités de suivi des stages

L'accompagnement de l'élève pendant la période de stage implique nécessairement une visite sur le lieu d'accueil d'un membre de l'équipe pédagogique. En amont il importe d'avoir eu un contact dans les premiers jours pour apprécier l'adaptation du jeune et rappeler l'objectif du stage.

Les visites concernent tous les professeurs. Lors des réunions de synthèse, les objectifs des stages, les outils de liaison et les documents d'évaluation seront rappelés. Une mutualisation des informations recueillies pour chaque élève est indispensable au retour.

Exploitation pédagogique des stages

Lors du retour de stage, il est important que les élèves puissent échanger, comparer, s'enrichir réciproquement de l'expérience des autres. C'est une transition qui doit être organisée, un moment privilégié à partager si possible avec plusieurs membres de l'équipe pédagogique. Ce partage contribue au développement des compétences transversales des élèves et à la découverte professionnelle. Les enseignants doivent préparer ce moment comme une véritable séance pédagogique.

Dans chacune des disciplines seront ensuite exploités les documents renseignés (écrits, graphiques, photos...) par les élèves au cours de cette période.

Évaluation des stages

En vue de l'évaluation réalisée à la suite des stages, l'élève peut exposer les démarches qu'il a effectuées pour rechercher un lieu de stage, présenter un bref descriptif d'une activité, confirmer son projet d'orientation dans le champ professionnel ou dans un autre domaine, montrer qu'il sait se situer fonctionnellement au sein de l'entreprise. À partir de ces éléments, l'élève de troisième élabore un dossier qu'il présente oralement pour l'obtention du CFG.

L'équipe pédagogique devra se concerter pour définir les objectifs visés et les critères d'évaluation retenus. Ce travail doit prendre appui sur les compétences travaillées du socle commun de plusieurs disciplines qui peuvent être ciblées et évaluées.

RESSOURCES

- Ministère de l'Éducation nationale – Textes de référence – [Décret n° 2003-812 du 26 août 2013](#) et [circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003](#) - [Modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans](#) - Bulletin officiel n° 34 du 18 septembre 2003 - [Le tuto des stages](#).
- Éduscol - [Séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves des classes de troisième](#).
- ONISEP - [Mon stage en ligne](#).

15. Le certificat de formation générale (CFG)

L'objectif poursuivi par la délivrance du CFG est de permettre aux élèves en difficultés d'apprentissage de certifier l'acquisition de connaissances générales de base et de capacités d'insertion sociale et professionnelle.

Le CFG est organisé en deux temps, une évaluation des acquis scolaires des élèves au cours de la formation et une épreuve orale.

Évaluation des acquis scolaires des élèves

L'évaluation des 8 composantes est établie au cours de leur formation en lien avec le LSU. Le niveau de maîtrise attendu pour chacune des composantes du premier domaine et pour chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit être au moins égal à l'échelon "maîtrise satisfaisante" de **l'échelle de référence du cycle 3**.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du dernier conseil de la classe de 3^e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (20 points)
- Maîtrise satisfaisante (25 points)
- Très bonne maîtrise (30 points)

Cette première partie représente un total de 240 points (30 points x 8 composantes).

Il s'agit pour les enseignants, lors des évaluations ordinaires données en cours d'année dans les disciplines ou lors des activités de classe, de projets, des parcours, des enseignements pratiques interdisciplinaires, des stages en entreprise, d'identifier clairement les compétences du socle mises en œuvre par les élèves et d'en évaluer la maîtrise en fonction des attendus de fin de cycle 3. L'équipe pédagogique doit s'appropriier et intégrer dans les enseignements, les compétences travaillées à évaluer collectivement. Des concertations sont prévues pour harmoniser les évaluations et renseigner le LSU, mais aussi afin de mettre en place des stratégies d'apprentissage pour les élèves qui n'ont pas encore validé certaines compétences.

Épreuve orale

L'épreuve orale de vingt minutes repose sur un entretien avec un jury et prend appui sur un dossier, préparé par le jeune. Cette épreuve permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel (stages en entreprise). Le dossier repose sur l'un des parcours éducatifs qu'il a suivis (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Cette partie représente un total de 160 points.

Chaque année, une circulaire académique précise les modalités d'organisation et de délivrance du CFG. Le professeur d'enseignement professionnel peut être mobilisé avec les autres enseignants dans toutes les étapes de la préparation à l'examen du CFG.

Pour quelques élèves, le diplôme national du brevet (DNB) peut être envisagé.

RESSOURCES

- Éduscol - *Certificat de formation générale*.
- Académie de Nantes - *Certificat de formation générale*.

16. La place du numérique éducatif

Les professeurs doivent intégrer le numérique dans leur enseignement sous toutes les formes possibles en fonction des besoins des élèves. Il doit être le support d'une pédagogie coopérative, source de motivation pour les élèves.

L'espace numérique de travail (ENT) de l'académie de Nantes est un ensemble intégré de services numériques, choisi, organisé et mis à disposition de la communauté éducative. À ce titre, cet espace peut être utilisé comme un outil pédagogique au service de pratiques quotidiennes d'enseignement. Il existe de nombreuses déclinaisons dans la construction des apprentissages :

- constitution d'une base commune d'apprentissage,
- personnalisation de l'accompagnement des élèves,
- évaluation des élèves,
- production de contenus pédagogiques,
- collaboration entre élèves,
- animation de séances pédagogiques...

L'ENT peut être assimilé à une salle de classe numérique dans laquelle les élèves consultent des ressources (internet, documents variés...), effectuent des activités, publient (portfolio) et échangent (forum, messagerie...). Il apporte une plus-value à la mise en place de la différenciation, de la personnalisation des apprentissages grâce à des fonctionnalités permettant de programmer des tâches spécifiques pour un élève ou un groupe d'élèves.

Le numérique permet d'assurer collégalement l'évaluation et le suivi des compétences du socle par l'équipe pédagogique en conservant la progression des élèves et en montrant leurs évolutions tout le long de sa scolarité.

L'introduction du numérique dans les pratiques d'enseignement n'a de sens que si les espaces scolaires sont pensés en termes d'agencement.

Quelques exemples :

- Un élève effectue sur internet une recherche sur les caractéristiques d'un produit ou d'un matériau nécessaire à la réalisation d'une étape du projet en consultant le site d'un fournisseur imposé et en prenant appui sur un document de guidance élaboré par le professeur afin de structurer les informations recueillies.
À l'issue de l'activité de recherche, il présente oralement à la classe une définition du produit ou du matériau à l'aide d'une fiche mise en forme avec un outil numérique (texte, images...).
- Un binôme d'élèves doit confectionner un diaporama pour présenter, sous forme de synthèse, aux autres élèves de la classe, un métier qui les intéresse et les formations qui en découlent. Pour ce faire, le professeur leur remet une fiche "métier" où ils mentionneront les éléments essentiels à recueillir.
- Certains élèves calculent à l'aide d'un tableur préprogrammé le coût d'une prestation réelle ou simulée inscrite au projet. Pour ce faire, ils consultent des sites référencés donnés par le professeur

pour obtenir quelques prix. Ils exposeront ensuite le résultat de leur travail à leurs camarades en explicitant la démarche employée.

- Un élève utilise un modeleur 3D pour visualiser le projet en cours de réalisation et concrétiser la définition de quelques éléments sur la base de procédures définies et remises par le professeur.

Les supports numériques (simulateurs, réalité virtuelle, "serious games", modes opératoires sous forme de vidéos, etc.) permettent de diversifier les activités de façon plus dynamique tout en mobilisant des compétences chez les élèves dans des contextes différents. Ils favorisent l'individualisation et le suivi des parcours puis contribuent au développement de l'autonomie.

Les jeux sérieux (de l'anglais serious games) combinent l'environnement captivant du jeu vidéo et des situations concrètes qui leur confèrent une force pédagogique et didactique. Ils permettent à l'élève d'incarner un rôle avec une mission à accomplir. Leur exploitation vise l'acquisition de compétences, la mobilisation de connaissances, la découverte d'un milieu et de ses contraintes, la compréhension de situations complexes.

Le jeu permet de viser des objectifs variés tels que :

- découvrir des activités professionnelles,
- sensibiliser à l'utilisation d'Internet, ses règles, ses dangers...
- permettre de valider certaines compétences du socle,
- rendre les élèves plus réceptifs grâce à un support ludique et interactif
- permettre aux élèves les plus en difficulté de progresser à leur rythme

L'utilisation de ce support, plus ludique peut permettre de dégager du temps pour travailler en individualisation avec d'autres élèves.

Le jeu doit être lié aux apprentissages de l'élève pour que ce dernier lui donne un sens et comprenne l'intérêt de son activité. Les jeunes doivent avoir un décodage du jeu pour prendre du recul sur ce qu'ils font, quand ils jouent, et ne pas être que dans l'action. Les enseignants ont un rôle fondamental pour accompagner leurs élèves afin qu'ils utilisent ces jeux sérieux dans un cadre éducatif. Comme toutes activités d'apprentissage, les productions réalisées doivent être évaluées.

POINTS DE VIGILANCE SUR LES PARCOURS

- Vérifier l'adaptation du jeu au niveau de la classe et à l'âge des élèves.
- Bien estimer le temps de jeu en fonction des objectifs visés.
- Aborder le jeu de manière rigoureuse au niveau de la préparation, de son utilisation et de son exploitation, car à l'instar de tout autre outil son efficacité tient moins à ses qualités intrinsèques qu'à l'usage que l'on en fait.
- Garder une trace des activités ou résultats à l'issue du jeu et de l'évaluation ou de l'autoévaluation réalisée par le jeune.

En parallèle des jeux sérieux, des jeux de rôle filmés (vidéo ou photos numériques) peuvent être exploités dans tous les champs professionnels pour simuler des situations concrètes et impliquer les élèves. Ils sont des outils permettant de placer les élèves dans des postures de découverte, de stimulation voire de construction d'une éthique.

Illustration

Dans le champ VDL, lorsque le professeur place les élèves en situation de réaliser des jeux de rôle avec l'objectif d'accueillir un client et de lui proposer un produit, les élèves sont dans une situation pratique, concrète, professionnelle et pour autant ils sont dans une dynamique ludique car des objectifs à atteindre sont fixés dans la fiche de rôle (Exemple : recevoir un client et lui proposer un produit en promotion de tel type...). La vidéo permet à l'élève de mener une analyse, a posteriori, de ses activités au regard d'un cadre fixé par le professeur.

RESSOURCES

- Éduscol
 - [Enseigner avec le numérique.](#)
 - [Jeux sérieux et mondes virtuels.](#)
- Académie de Nantes :
 - [Le numérique et la refondation de l'École.](#)
 - [Accompagnement pour mettre le numérique au service de l'enseignement et de l'innovation.](#)
 - e-lyco - [L'environnement numérique de travail des collègues et lycées de l'académie.](#)
 - [Les référents numériques.](#)
 - Autres sites - [Une collection](#) proposée par Francois Bocquet - [Classification collaborative des jeux sérieux](#) - [Ludomag.](#)

17. L'intégration des SEGPA dans un réseau

La mise en réseau des SEGPA a pour objectifs dans le cadre du Projet Individuel de Formation des élèves de 4^e de :

- faire découvrir la diversité des champs professionnels,
- contribuer à l'éducation à l'orientation de l'élève,
- développer l'adaptation à de nouvelles situations et l'autonomie,
- bénéficier d'approches pédagogiques variées.

La mise en réseau consiste à organiser des rotations de groupes d'élèves, en fonction de leurs centres d'intérêts, entre les SEGPA d'une zone géographique proche, souvent à l'échelle du bassin de formation. Les élèves de 4^e de SEGPA se rendent durant une période donnée dans un établissement autre que leur établissement d'origine, pour la découverte de différents champs professionnels. La mise en réseau peut également associer des lycées professionnels, EREA ou Centre de formation d'apprentis (CFA).

Au-delà de la valeur ajoutée pour les élèves, la mise en réseau permet la mutualisation des projets techniques et des pratiques pédagogiques pour les enseignants du premier et second degré.

Illustration : Mise en place du réseau d'Angers

Tous les élèves de 4^e des cinq SEGPA et de l'EREA du bassin d'Angers participent à la mise en réseau. Afin de construire leur projet d'orientation, ils se rendent chaque mardi pendant une période de 6 semaines dans un autre établissement pour explorer différents champs professionnels. Cette opération est renouvelée deux fois dans l'année en janvier et mars généralement. Avant chaque période, les élèves expriment 4 vœux parmi les 12 projets proposés par les équipes et, en fin d'année, ils auront découvert plusieurs plateaux techniques des champs professionnels.

Cette organisation concerne une centaine d'élèves. Les flux sont régulés par la commission inter-établissements et dépendent des capacités d'accueil de chaque établissement (Collège, lycée, EREA). Elle étudie l'ensemble des vœux motivés par les élèves et leur famille pour les répartir sur les différents projets.

Cette commission est composée des chefs d'établissement, des directeurs adjoints chargés de SEGPA, du directeur de l'EREA, des professeurs référents des classes concernées, des psychologues de l'Éducation nationale - orientation scolaire, des assistants sociaux, des médecins scolaires des établissements concernés et de l'enseignant spécialisé chargé des EGPA. Les familles sont informées par le directeur de la proposition faite à l'élève.

Cette organisation est validée par une convention de réseau signée par l'ensemble des partenaires.

La présentation des différents projets proposés par les équipes est réalisée au cours d'une réunion organisée par l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH) et les IEN de l'enseignement technique (ET). Chaque professeur expose ensuite l'ensemble des projets à sa classe permettant aux élèves d'exprimer leurs vœux.

Les projets conçus par les enseignants PLP permettent à chacun des membres des équipes pédagogiques de disposer de la même information. Plusieurs documents font précisément apparaître les contenus abordés et les liens avec les compétences et connaissances du socle. L'articulation entre enseignement général et activités mises en œuvre dans le cadre du réseau en est ainsi facilitée. Dans les établissements d'origine, il est possible de programmer des apprentissages spécifiques en amont ou en aval des périodes en réseau, en fonction des informations inscrites dans les outils de suivi.

Lors de l'accueil des élèves, le professeur renseigne une fiche bilan journalière, prise en charge par le jeune pour une exploitation au retour dans son établissement par les PE et/ou les PLP.

À l'issue de la période de six semaines, le professeur complète, pour chaque élève, une fiche d'évaluation transmise à la SEGPA d'origine.

À l'occasion des visites d'entreprises, une fiche métier est renseignée par l'élève et exploitée au retour dans l'établissement.

En fin d'année scolaire, l'ensemble des partenaires se réunit afin d'établir un bilan des différents axes de travail :

- l'atteinte des objectifs du réseau,
- l'organisation générale, le fonctionnement du réseau, le suivi des élèves
- l'intérêt pédagogique des activités réalisées, les évolutions des projets à prévoir,
- la transmission et l'exploitation de l'ensemble des documents,
- la préparation du réseau de l'année suivante.

18. Les outils pédagogiques du professeur de SEGPA

L'ensemble des éléments mentionnés ci-dessous, qui constitue la mallette pédagogique du professeur de SEGPA, est la base des ressources et productions que chaque enseignant doit se procurer pour être en mesure d'organiser les apprentissages des élèves au cours du cursus de 4^e et 3^e.

Principaux textes en vigueur

- **Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré**
 - Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté - Arrêté du 21 octobre 2015 portant sur les volumes horaires.
Bulletin officiel n° 40 du 29 octobre 2015.
 - Arrêté modificatif du 1^{er} décembre 2015 portant sur les volumes horaires.
Bulletin officiel n° 1 du 7 janvier 2016.
 - Arrêté modificatif du 31 juillet 2017 portant sur les horaires.
Bulletin officiel n° 29 du 7 septembre 2017.
- **Programmes**
 - Arrêté du 9 novembre 2015 portant sur les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) .
Annexe 2 Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3).
Annexe III Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4).
Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015.
- **Certificat de formation générale - CFG**
 - Arrêté du 19 juillet 2016 relatif au certificat de formation générale - Conditions de délivrance.
Bulletin officiel n° 33 du 15 septembre 2016.

- **Diplôme national du brevet - DNB**

- Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves
Bulletin officiel n° 3 du 21 janvier 2016.
- Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution au diplôme national du brevet.
Bulletin officiel n° 3 du 21 janvier 2016.
- Arrêté du 27 novembre 2017.
Bulletin officiel n° 1 du 4 janvier 2018.
- Note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017 relative au diplôme national du brevet -
Modalités d'attribution à compter de la session 2018.
Bulletin officiel n° 1 du 4 janvier 2018.

- **Autres textes sur la réforme du collège : AP, EPI, Parcours, LSU...**

- **Documents ressources nationaux des cinq champs professionnels**

Organisation pédagogique

- Plan annuel des activités d'apprentissage de la ou des classe(s) avec mise en évidence des projets techniques, des liaisons avec l'enseignement général.
- Fiches de présentation des projets intégrant les compétences du socle commun, les parcours, l'AP, les EPI.
- Fiches de préparation pédagogique professeur.
- Ressources techniques actualisées du professeur nécessaires à la mise en œuvre des projets.
- Fiches activités élèves.
- Ressources remises aux élèves.
- Documents de synthèse remis aux élèves.

Stage en entreprise

- Documents d'organisation et de suivi des stages en entreprises.

Suivi des apprentissages

- Documents de suivi des apprentissages : acquisition des compétences du socle pour chaque élève et la classe.
- Documents de suivi des activités du champ professionnel pour chaque élève et la classe.
- Livret scolaire unique - LSU.

Organisation temporelle

- Emploi du temps des classes de 4^e et 3^e.
- Cahier de textes numérique.

Ressources spécifiques pour les professeurs

- Guide d'accueil des personnels de l'enseignement public.
- Repère pédagogique à l'attention des enseignants contractuels - Voie professionnelle.

19. Les ressources

L'espace EGPA du site académique propose de nombreuses ressources, celles-ci sont issues de productions de professeurs de l'académie de Nantes.

RESSOURCE

- Académie de Nantes - [Espace EGPA](#).

Lexique – Abréviations

Ce lexique propose des définitions de termes pédagogiques qui peuvent être formulées légèrement différemment d'un ouvrage à l'autre. Vous trouverez ci-après quelques-unes des plus courantes.

Acquis	Ensemble de savoirs et savoir-faire maîtrisé par une personne dans une activité d'apprentissage, de formation ou professionnelle. Les acquis peuvent constituer les prérequis pour suivre un enseignement ou une formation.
Activité	Ensemble de tâches faisant partie d'un processus de travail.
Apprenant	Personne en situation d'apprentissage.
Apprentissage	Ensemble d'activités permettant à une personne de développer des compétences et attitudes, d'acquérir ou d'approfondir des connaissances.
Aptitude	Capacité d'appliquer un savoir, d'utiliser un savoir-faire pour réaliser une tâche et résoudre un problème.
Attitude	Comportement que l'on adopte selon les circonstances ou "état d'esprit" d'un sujet vis-à-vis d'une action, d'un individu ou d'un groupe.
Autonomie	Situation d'un apprenant possédant des compétences et des connaissances lui permettant de réaliser seul des tâches complexes en utilisant des outils, méthodes, processus qui lui sont propres et sans interférence de son environnement.
Capacité	Dans les référentiels des diplômes de l'enseignement professionnel : Ensemble d'aptitudes mises en œuvre par l'individu dans différentes situations. S'exprime par un verbe (Exemple : s'informer - réaliser - communiquer), n'est pas directement observable, ni évaluable. Dans le socle commun de connaissance, de compétences et de culture (décret du 11 juillet 2006) : Savoir-faire nécessitant plusieurs opérations mentales.
Certification	Processus d'évaluation permettant l'obtention d'un diplôme, titre ou certificat qui garantit les compétences possédées par une personne par rapport à un référentiel, une norme.
Compétence	Ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité généralement complexe dont le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné. "La compétence est la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté. C'est la faculté de mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager les enjeux, à assumer des domaines de coresponsabilité". (P. Zarifian) "Ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être qui sont mobilisés dans l'exercice d'un emploi/métier, dans une situation donnée". (Cereq) "Mise en œuvre, en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité". (Afnor) "Combinaison de connaissances, savoir-faire, expériences et comportements, s'exerçant dans un contexte précis. Elle se constate lors de sa mise en œuvre en situation professionnelle à partir de laquelle elle est validable. C'est donc à l'entreprise qu'il appartient de la repérer, de l'évaluer, de la valider et de la faire évoluer". (Medef) "Une compétence est définie comme un savoir-agir complexe qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison efficace d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations". (Jacques Tardiff)

Connaissance	Ensemble de savoirs théoriques qui accompagnent la formation pratique et qui permettent d'évoluer vers la professionnalisation.
Consigne	Ordre donné pour effectuer une tâche. Énoncé indiquant la tâche à accomplir.
Critère	Caractère, principe qui permet de distinguer une chose d'une autre, d'émettre un jugement, une estimation, une évaluation. Élément permettant de vérifier si une tâche a été réalisée conformément à des prescriptions.
Didactique	Réflexions et propositions sur les méthodologies à mettre en œuvre pour développer des compétences et rendre les savoirs associés accessibles à un niveau donné.
Diplôme	Document écrit émanant d'une autorité compétente. Il reconnaît au titulaire un niveau de compétences vérifié.
Évaluation	Action de mesure, à l'aide de critères objectifs ; procédure qui permet de porter un jugement de valeur sur le travail fourni par un élève à partir d'objectifs d'apprentissage précis.
Groupe	Ensemble de personnes ayant un but commun ; l'enseignant peut envisager selon les objectifs visés de faire varier les techniques d'animation en créant des petits groupes de réflexion ou de travail dans un groupe classe.
Indicateur	Repérage de critères de réussite d'une tâche à partir desquels on peut attester de l'atteinte d'un objectif.
Méthode	Ensemble de moyens mis en œuvre pour effectuer un apprentissage : démarche, processus de guidage...
Notion	Connaissance élémentaire d'un sujet ; peut être considérée comme le synonyme de concept.
Objectif	Énoncé de l'intention décrivant le résultat attendu d'un apprentissage.
Outils pédagogiques	Ressources utilisées comme ressources par l'enseignant pour organiser et évaluer les apprentissages.
Performance	Activité concrètement accomplie par un élève, observable et impliquant un résultat.
Portfolio	Désigne la collection de travaux d'un élève qui fait foi de sa compétence en gardant des traces pertinentes de ses réalisations. Dossier personnalisé rassemblant des travaux et des réalisations de l'élève et témoignant de sa progression. Définition Éduscol.
Positionnement	Identification du degré de maîtrise de l'élève des compétences à un moment donné.
Prérequis	Compétences et connaissances hiérarchisées que doit maîtriser l'élève avant d'effectuer une tâche.
Problème	Point sur lequel on s'interroge, question qui prête à discussion, qui fait l'objet d'argumentations, de théories diverses.

Problématique	Présentation d'un problème sous différents aspects suscitant des interrogations et des hypothèses qui conduiront à une recherche de données : enquêtes, questionnaires, entretiens, observations, lectures, expériences... L'analyse de ces données permettra de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de départ.
Procédure	Ensemble hiérarchisé d'actions en vue d'accomplir une activité.
Processus	Ensemble de procédures nécessaires à l'élaboration d'un produit ou d'un service selon un procédé défini. Ensemble d'opérations nécessaires pour réussir une tâche complexe dans le cadre d'un apprentissage donné.
Projet	Démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir.
Référentiel de formation	Document qui décrit précisément les tâches professionnelles, capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention d'une certification visée.
Remédiation	Dispositif qui consiste à fournir à l'apprenant des nouvelles activités d'apprentissage pour lui permettre de répondre à des difficultés diagnostiquées lors d'une évaluation formative ou sommative.
Savoir associé	Savoir qu'il est nécessaire de maîtriser pour mettre en œuvre une compétence.
Savoir-être	Terme employé pour définir un savoir-faire relationnel ; c'est-à-dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.
Savoir-faire	Mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.
Scénario pédagogique	Description détaillée des conditions de mise en œuvre d'une activité d'enseignement.
Séance	Temps pédagogique dédié aux enseignements d'une discipline dans un cadre horaire défini.
Séquence	Temps pédagogique qui comprend plusieurs séances autour d'une même thématique ou d'un même apprentissage mises en œuvre par l'enseignant qui décide du dispositif le plus pertinent pour faire acquérir aux élèves les compétences visées.
Situation d'apprentissage	Situation dans laquelle un apprenant s'approprie des connaissances et développe des compétences à partir d'un projet d'un scénario qu'il réalise. Pour ce faire, il s'appuie sur des compétences déjà maîtrisées pour en mobiliser des nouvelles.
Situation problème	Situation pédagogique qui a pour but de créer pour les élèves un espace de réflexion et d'analyse autour d'un problème à résoudre, mais aussi de leur permettre de conceptualiser de nouvelles représentations sur un sujet précis.
Suivi de la formation	Action visant à s'assurer du bon déroulement de la formation en repérant les compétences développées et les savoirs associés dispensés au cours d'un cursus d'enseignement.
Tâche	Ensemble d'opérations élémentaires mises en œuvre pour réaliser le travail prescrit.

Abréviations

AED	Assistant d'éducation
AP	Accompagnement personnalisé
APS	Assistant chargé de prévention et de sécurité
ASSR	Attestation scolaire de sécurité routière
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPPEI	Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques d'éducation inclusive
CDI	Centre de documentation et d'information
CDOEA ou CDOEASD	Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CFA	Centre de formation des apprentis
CFG	Certificat de formation générale
CIO	Centre d'information et d'orientation
CPE	Conseiller principal d'éducation
CV	Curriculum vitae
DACS	Directeur adjoint chargé de Segpa
DNB	Diplôme national du brevet
EGPA	Enseignement général et professionnel adapté
ERE	Espace rural et environnement
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
H	Habitat
HAS	Hygiène, alimentation, services
LP	Lycée professionnel
LSU	Livret scolaire unique
PE	Professeur des écoles
PEAC	Projet d'éducation artistique et culturelle
PI	Production industrielle
PLC	Professeur de lycée et de collège
PLP	Professeur de lycée professionnel
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
PRAP	Prévention des risques liés à l'activité physique
PSC	Prévention et secours civiques
PsyEN	Psychologues de l'Éducation nationale - Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SST	Sauveteur secouriste du travail
SVT	Sciences et vie de la Terre
TIC ou TIC(E)	Technologies de l'information et de la communication (pour l'enseignement)
VDL	Vente distribution logistique



Annexe - Réforme du collège - Les textes de référence

Thèmes	Intitulés des textes	Références des textes
Organisation des enseignements	École primaire et collège - Cycles d'enseignement	Décrets, arrêtés, circulaires, notes de service, Bulletins officiels <u>Décret n° 2013-682 du 24 juillet 2013</u> <u>BO n°32 du 5 septembre 2013</u>
	Enseignements au collège - Organisation des enseignements au collège	<u>Décret n°2015-544 du 19 mai 2015</u> <u>BO n°22 du 28 mai 2015</u>
	Enseignements au collège - Organisation des enseignements dans les classes de collège	<u>Arrêté du 19 mai 2015</u> <u>BO n°22 du 28 mai 2015</u>
	Cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège - Modification	<u>Décret n° 2015-1023 du 19 août 2015</u> <u>BO n°35 du 24 septembre 2015</u>
	Organisation des enseignements dans les classes de collège - Modification	<u>Arrêté du 21 juillet 2015</u> <u>BO n°35 du 24 septembre 2015</u>
	Enseignements au collège - Organisation	<u>Circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015</u> <u>BO n°27 du 2 juillet 2015</u>
	Enseignements au collège - Modification	<u>Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015</u> <u>BO n°22 du 22 juin 2017</u>
	Organisation des enseignements dans les classes de collèges - Modification	<u>Arrêté du 9 janvier 2018</u> <u>BO n°7 du 15 février 2018</u>
	Socle commun de connaissances, de compétences et de culture	<u>Décret n°2015-372 du 31 mars 2015</u> <u>BO n°17 du 23 avril 2015 - Encart</u>
	Programmes d'enseignement	Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)
Modification programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)		<u>Arrêté du 8 décembre 2015</u> <u>BO n°48 du 24 décembre 2015</u>
Programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité - Cycle 4		<u>Arrêté du 8 février 2016</u> <u>BO n°11 du 17 mars 2016</u>
Programme d'enseignement moral et civique - École élémentaire et collège		<u>Arrêté du 12 juin 2015</u> <u>BO n°6 du 25 juin 2015</u>
Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers		Note de service n° 2016-156 du 12 octobre 2016 <u>BO n°37 du 13 octobre 2016</u>

<p>Troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (PEP)</p>	<p>Classes de troisième dites "préparatoires à l'enseignement professionnel"</p>	<p><u>Arrêté du 2 février 2016</u> - BO n°6 du 11 fév. 2016 <u>Arrêté du 10 août 2017</u> - BO n° 29 du 7 septembre 2017</p>
<p>Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)</p>	<p>Enseignements adaptés - Sections d'enseignement général et professionnel adapté</p> <p>Enseignements adaptés - Sections d'enseignement général et professionnel adapté</p> <p>Enseignements adaptés - Classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté : modification</p> <p>Enseignements adaptés - Classe de sections d'enseignement général et professionnel adapté : modification</p>	<p><u>Circulaire n° 2015-176</u> du 28 octobre 2015 BO n°40 du 29 octobre 2015</p> <p><u>Arrêté du 21 octobre 2015</u> BO n°40 du 29 octobre 2015</p> <p><u>Arrêté du 1^{er} décembre 2015</u> BO n°1 du 7 janvier 2016</p> <p><u>Arrêté du 31 juillet 2017</u> BO n°29 du 7 septembre 2017</p>
<p>Parcours éducatifs</p>	<p>Actions éducatives - Parcours Avenir</p> <p>Actions éducatives - Parcours d'éducation artistique et culturelle</p> <p>Actions éducatives - Le parcours citoyen de l'élève</p> <p>Actions éducatives - Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves</p>	<p><u>Arrêté du 1^{er} juillet 2015</u> BO n°28 du 9 juillet 2015</p> <p><u>Arrêté du 1^{er} juillet 2015</u> BO n°28 du 9 juillet 2015</p> <p><u>Circulaire n° 2016-092</u> du 20 juin 2016 BO n°25 du 23 juin 2016</p> <p><u>Circulaire n° 2016-008</u> du 28 janvier 2016 BO n°5 du 4 février 2016</p>
<p>Évaluation des acquis scolaires, livret scolaire unique (LSU)</p>	<p>Suivi et accompagnement pédagogique des élèves - Évaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d'aide et redoublement : modification</p> <p>Vie scolaire - Évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège</p> <p>Vie scolaire - Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège</p>	<p><u>Décret n°2014-1377</u> du 18 novembre 2014 BO n°44 du 27 novembre 2014</p> <p><u>Décret n°2015-1929</u> du 31 décembre 2015 BO n°3 du 21 janvier 2016</p> <p><u>Arrêté du 31 décembre 2015</u> BO n°3 du 21 janvier 2016</p>
<p>Diplôme national du brevet (DNB)</p>	<p>Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution</p> <p>Diplôme national du brevet - Modalités d'attribution : modification - Annexe 2 - Référentiel d'enseignement de l'histoire-géographie-enseignement moral et civique pour les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers et qui se présentent à la série professionnelle du DNB</p> <p>Diplôme national du brevet - Référentiel de formation relatif aux sciences et à la technologie au cycle 4 pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers : prise en compte des spécificités du parcours des élèves de cycle 4 se présentant à la série professionnelle</p>	<p><u>Arrêté du 31 décembre 2015</u> BO n°3 du 21 janvier 2016</p> <p><u>Note de service n° 2016-157</u> du 12 octobre 2016 BO n°37 du 13 octobre 2016</p> <p><u>Note de service n° 2016-156</u> du 12 octobre 2016 BO n°37 du 13 octobre 2016</p>

Diplôme national du brevet (DNB)	Diplôme national du brevet – Modalités d'attribution – Modification de l'arrêté du 31 décembre 2015	Arrêté du 27 novembre 2017 BO n°1 du 4 janvier 2018
	Modalités d'attribution à compter de la session 2018	Note de service n°2017-172 du 22 décembre 2017 BO n°1 du 4 janvier 2018
	Diplôme national du brevet - Épreuve de langue vivante pour les candidats individuels	Arrêté du 19 juillet 2016 BO n°33 du 15 septembre 2016
	Diplôme national du brevet - Adaptation et dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du diplôme national du brevet pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé	Arrêté du 10 octobre 2016 BO n°44 du 1 ^{er} décembre 2016
Certificat de formation générale (CFG)	Certificat de formation générale - Conditions de délivrance	Arrêté du 19 juillet 2016 BO n°33 du 15 septembre 2016
	Diplôme national du brevet et certificat de formation générale - Instauration et organisation de la cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale	Note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016 BO n°25 du 23 juin 2016

